

# RAPPORT DE GESTION & COMPTES ANNUELS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 03 JUIN 2024  
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**EXERCICE 2023**

VOYAGEURS DU MONDE | **VOLUME 1**



**VOYAGEURS DU MONDE**

DEPUIS 1979

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 03 JUIN 2024  
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

**EXERCICE 2023**



**VOYAGEURS DU MONDE**

DEPUIS 1979

## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE .....	4
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2023 .....	4
1.2.	Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2022 des principaux produits du Groupe en 2023 .....	6
1.3.	Répartition géographique des clients.....	6
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs) .....	6
1.5.	Succursales.....	6
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE .....	7
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées .....	7
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe .....	9
2.3.	Situation d'endettement .....	13
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement.....	13
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.....	13
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe .....	13
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté .....	13
2.7.1.	Risques exogènes .....	15
	Risques liés à des événements de grande ampleur * .....	15
	Risque d'information (état sanitaire)* .....	16
	Risque environnemental* .....	17
	Risque climatique* .....	17
2.7.2.	Risques liés à l'activité.....	18
	Risque de cyberattaque * .....	18
	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation * .....	18
	Risque de défaillance informatique * .....	19
	Gestion des talents * .....	20
	Risque de réputation * .....	20
	Risque lié aux opérations de croissance externe.....	21
	Risques de défaillance de prestataires .....	22
2.7.3	Risques juridiques et financiers.....	22
	Risque de dilution.....	22
	Risque de change.....	23
	Risque de non-renouvellement des autorisations administratives .....	24
3.	DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE .....	25
3.1.	Modèle d'affaires.....	25
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux .....	26
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux .....	28
3.5	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux .....	35
3.6	Note méthodologique .....	38
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX .....	38
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	38
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.....	40
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier .....	41
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société.....	41
4.5.	Filiales, participations et sociétés contrôlées.....	41
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	42
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2023.....	42
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts) .....	42
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	42
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE .....	43
7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	43
7.1	Composition de l'actionariat et répartition des droits de vote au 31.12.2023 .....	43

7.2	Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth) .....	48
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation .....	48
7.4	Proposition de réduction de capital d'un montant nominal maximum de 866 666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital, d'en arrêter le montant définitif et de modifier les statuts .....	51
8.	PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - ACTIONS GRATUITES.....	53
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX– CENSEURS	54
	o Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats.....	54
	o Rémunérations des administrateurs .....	56
	o Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde .....	56
10.	COMMISSARIAT AUX COMPTES .....	58
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES .....	58
12.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	58
12.1	Informations concernant les mandataires sociaux.....	58
	o Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux.....	58
	o Comité du Conseil d'administration.....	62
12.2	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale .....	63
12.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital.....	68

## **1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE**

Conformément aux dispositions des articles L.232-1 et L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après, l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la "Société" ou "Voyageurs") et de ses filiales (la Société et ses filiales, ci-après dénommées le "Groupe"), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, ainsi que l'évolution prévisible.

### **1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2023**

Dans un contexte de forte reprise de l'activité, le groupe Voyageurs du Monde a réalisé une année 2023 en très forte croissance. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 693,6 M€ contre 497,3 M€ en 2022, soit une progression de 39,5%. Cela s'explique par les faibles départs sur le début de l'année 2022 (effets de la crise sanitaire), par l'intégration sur une année pleine des opérations de croissance externe réalisées en 2022 et par une demande très élevée pour la réalisation de voyages en 2023. A périmètre historique (hors acquisitions réalisées en 2022), la variation du chiffre d'affaires s'établit à +16,5 % par rapport à 2019, qui demeure l'année de référence.

Sur l'exercice 2023, L'EBITDA s'élève à 64,7 M€ en progression de 25,7 % par rapport à 2022 (+92,6 % par rapport à 2019). Le résultat net part du Groupe s'élève à 44,1 M€, en progression de 47,6 % par rapport à 2022 (+117,8 % par rapport à 2019). Ces résultats reflètent le maintien de la marge brute et la bonne maîtrise des charges. Ils ont pu être obtenus, en cette période d'inflation, grâce à la forte valeur ajoutée et aux nombreux services proposés à la clientèle de l'ensemble des sociétés du Groupe.

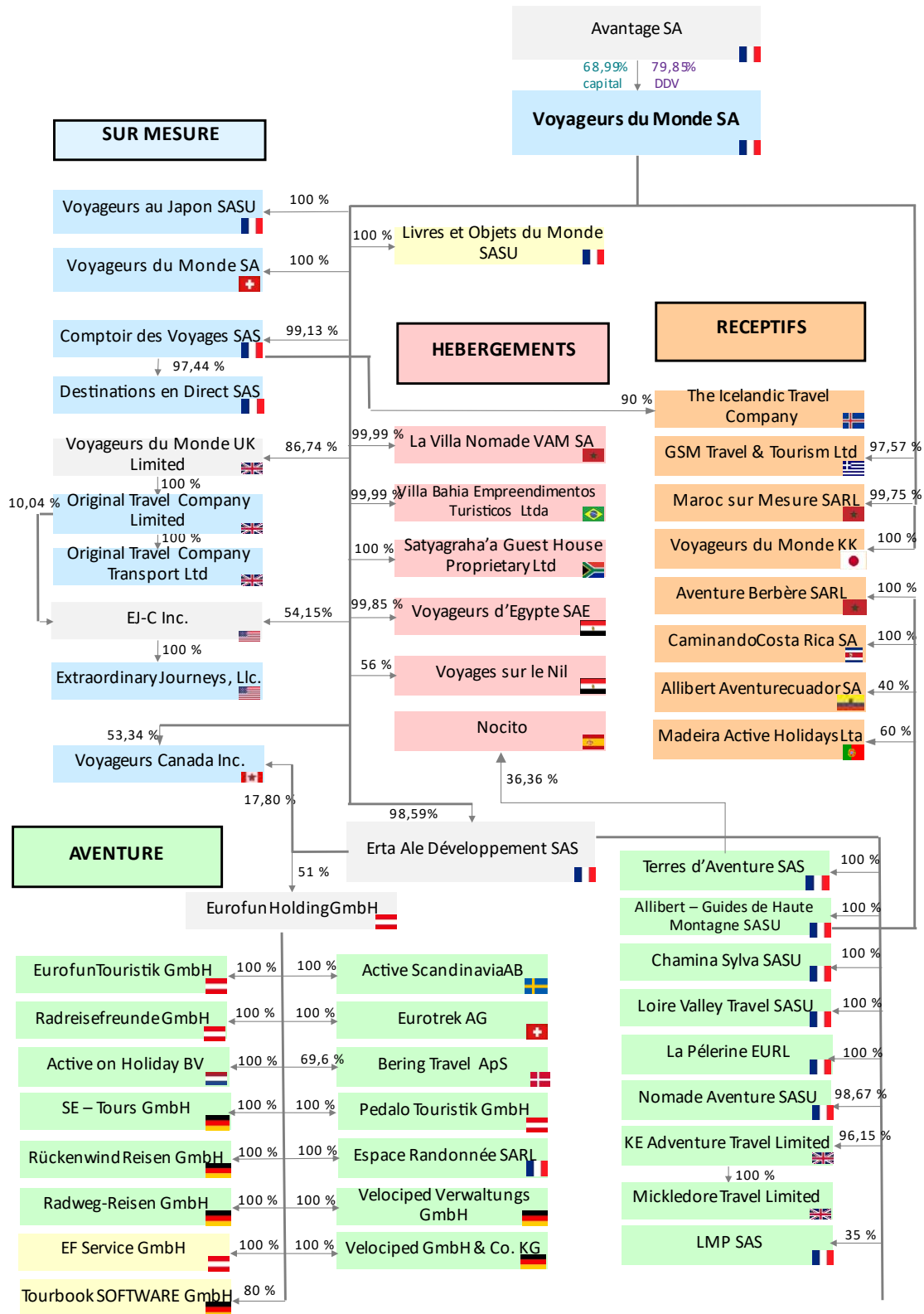
Au niveau du bilan, cette reprise d'activité se traduit par une augmentation des créances clients et des produits constatés d'avance. Il est également à noter que, suite à la remontée des taux, la Société place à nouveau ces excédents de trésorerie sur des valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires). Au cours de l'exercice, les conversions d'obligations, dont l'intégralité de celles détenues par Avantage (société mère de Voyageurs du Monde), ont conduit à une hausse du capital et des primes.

#### **Prises de participations, cessions, fusions**

- Cession, par la Société, de 8,43% du capital de la société américaine EJ-C Inc. (associé unique de Extraordinary Journeys Inc. spécialisée dans la conception et la vente de voyages sur mesure) pour un montant de 885 K\$ au profit de notre sous-filiale Original Travel Compagny.
- Acquisition, par notre sous-filiale autrichienne Eurofun Holding GmbH (détenue par Erta Ale Développement), de 33% du capital de la société Espace Randonnée Carnet De Voyages (spécialisée dans la conception et la vente de voyages à vélo et de randonnée) pour un montant de 66K€, portant sa participation à 100%.
- Rachat, par la Société, de 2% de Voyageurs du Monde Canada Inc. pour un montant de 106 milliers d'euros, portant sa participation à 53,34%
- Acquisition de 34 % du capital de Pedalo Touristik GmbH, pour un montant de 609K€ portant sa participation à 50,73 %.
- Acquisition de 7,6 % du capital de Bering Travel ApS, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 31,45 % à 35,31 %.
- Transmission universelle de patrimoine de la société Pédestria à la société Chamina Sylva, le 3 janvier 2023.

Divers

Au 31 décembre 2023, l'organigramme du Groupe est le suivant :



**1.2. Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2022 des principaux produits du Groupe en 2023**

Produits	Principales marques commerciales	Var. CA 2022/2023	% du CA 2023	% du CA 2022
Voyage sur mesure	Voyageurs du Monde (France, Suisse, Canada) ; Comptoir des Voyages ; bynativ * ; Original Travel ; Extraordinary Journey * marque commerciale de Destinations en Direct	33%	56%	59%
Voyage d'aventure	Terres d'Aventure / Grand Nord Grand Large ; Allibert - Guides de Haute Montagne ; Nomade Aventure ; Chamina Sylva ; La Pèlerine ; KE Adventure Travel, Mickledore ;	34%	28%	29%
Voyage à vélo	Groupe Eurofun ; Loire Valley Travel	87%	16%	12%
Autres produits	Livres et Objets du Monde ; sur commissions toutes marques	33%	0%	0%
<b>TOTAL</b>		<b>40%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**1.3. Répartition géographique des clients**

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit, au 31 décembre 2023 par comparaison au 31 décembre 2022 :

Origine des clients par adresse client	2022	2023
France	68%	64%
Etranger	32%	36%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)**

Le Groupe dénombre fin 2023 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (23 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

**1.5. Succursales**

La Société détient les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 30 rue Sainte-Anne (5<sup>ème</sup> étage) – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre –06000 – Nice ;
- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) –13001– Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 28 rue Mably – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta - 38000 - Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) - 44000 - Nantes ;
- 147 Boulevard de la Liberté - 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte Barbe - 67000 - Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 - Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi –1060 – Bruxelles.

Au 31 décembre 2023, la Société ne dispose plus de bureau de représentation, celui situé à Tokyo au Japon ayant été fermé compte tenu de la constitution, le 20 janvier 2023, de la société Voyageurs du Monde KK, une filiale japonaise détenue à 100% par Voyageurs du Monde (France).

## **2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE**

### **2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées**



		En KEUR var 2023 vs 2022		Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Actif immobilisé	Capitaux propres
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde	220 988	-	199 915	24 184	20 958	4 115	142 246	
		29%		24%	35%	76%	18%	61%	
	Comptoir des Voyages	91 290	-	81 730	10 463	8 437	1 910	18 037	
		48%		44%	70%	49%	-2%	49%	
	Original Travel Company	18 818	-	17 838	980	721	1 209	2 128	
		15%		16%	8%	4%	-11%	51%	
	Destinations en Direct	18 264	-	17 917	487	612	947	1 159	
		74%		69%	309%	367%	37%	112%	
Voyageurs du Monde Suisse	18 056	-	17 164	891	786	157	2 713		
	38%		40%	7%	10%	-13%	44%		
Extraordinary Journeys	17 787	-	16 792	1 041	864	174	1 603		
	71%		81%	-7%	7%	140%	105%		
Voyageurs du Monde Canada	15 232	-	13 883	1 453	1 132	1 470	4 183		
	74%		74%	67%	46%	0%	27%		
AVENTURE	Terres d'Aventure	78 640	-	73 979	5 874	5 134	1 670	11 829	
		39%		35%	70%	72%	16%	11%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne	50 499	-	47 425	3 353	3 030	1 362	6 144	
		29%		28%	23%	44%	22%	-14%	
	Nomade Aventure	34 373	-	32 734	1 751	1 374	274	2 576	
		59%		54%	92%	32%	13%	115%	
	Chamina Sylva	11 000	-	8 402	568	499	588	2 025	
		13%		-7%	-18%	-6%	519%	0%	
KE Adventure Travel	10 709	-	9 837	879	959	204	5 684		
	26%		29%	-3%	40%	343%	32%		
La Pélerine	5 563	-	4 881	682	535	160	1 297		
	9%		8%	3%	6%	23%	-25%		
Mickledore Travel	3 558	-	3 308	251	191	14	594		
	3%		8%	-35%	-39%	-8%	-8%		
VELO	Eurofun Touristik	42 005	-	40 119	2 159	1 890	2 594	4 765	
		95%		110%	-17%	-11%	36%	66%	
	SE tours	22 723	-	21 438	1 468	1 355	554	65	
		90%		80%	284%	313%	62%	-105%	
	Radweg Reisen	16 288	-	16 198	199	63	1 717	189	
		85%		102%	-78%	-92%	9%	50%	
	Ruckenwind Reisen	14 409	-	13 871	612	388	711	1 225	
		157%		179%	-11%	-22%	35%	-1%	
	Eurotrek	12 374	-	12 375	26	16	211	183	
		71%		82%	-95%	-97%	19%	-9%	
	Velociped	9 274	-	8 936	382	334	409	876	
		131%		136%	45%	49%	83%	6%	
	Radreisefreunde	6 723	-	6 101	622	482	174	1 046	
		89%		95%	45%	51%	867%	14%	
Loire Valley Travel	4 416	-	3 859	557	403	356	1 137		
	6%		6%	7%	3%	16%	22%		
Bering Travel	3 736	-	3 746	4	72	48	356		
	66%		77%	-102%	-154%	438%	25%		
Pedalo Touristik	3 659	-	3 737	66	69	130	192		
	65%		73%	-232%	-228%	21%	-26%		
Espace Randonnée	2 168	-	2 124	48	48	212	62		
	85%		100%	-58%	-58%	-3%	343%		
Active Scandinavia	1 246	-	1 178	68	60	10	149		
	86%		97%	-7%	-12%	1543%	72%		
Active on holiday	311	-	391	80	95	45	21		
	71%		96%	344%	428%	88%	-19%		
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company	8 157	-	8 178	20	68	92	1 950	
		-5%		-2%	-108%	-69%	130%	4%	
	GSM Travel & Tourism	4 144	-	4 214	32	32	9	401	
		-5%		-4%	-223%	-278%	-35%	-5%	
	Maroc sur Mesure	2 523	-	2 446	77	137	68	261	
		53%		48%	1263%	396%	668%	112%	
	Caminando Costa Rica	1 491	-	1 306	185	127	2	323	
	-3%		-1%	-15%	14%	0%	65%		
Madeira Active Holidays	939	-	824	123	105	-	360		
	2%		5%	-12%	-12%	0%	-11%		
Voyageurs du Monde KK	248	-	219	29	19	1	51		
	0%		0%	0%	0%	0%	0%		
MAISONS & AUTRES	Voyageurs au Japon	8 476	-	6 923	1 733	965	-	3 011	
		23%		30%	12%	-35%	0%	47%	
	Voyageurs d'Egypte	2 723	-	2 483	378	130	397	64	
		75%		54%	-3192%	-141%	-1%	-66%	
	Livres et Objets du Monde	1 244	-	1 149	122	116	11	372	
		12%		13%	6%	5%	450%	45%	
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos	591	-	526	65	131	370	258	
	35%		15%	-425%	118%	-12%	-34%		
La Villa Nomade	326	-	444	118	122	450	143		
	52%		6%	-28%	-30%	-11%	-46%		
Satyagraha Guest House	218	-	352	118	113	549	611		
	19%		30%	170%	188%	1%	-15%		

## **2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe**

### **- Synthèse générale**




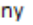

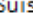
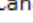

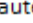


















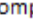






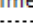
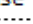
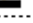
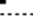


Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 693,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 497,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 39,5% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 219,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 158,7 millions d'euros en 2022, soit une augmentation de 38,3%.

L'EBITDA ressort ainsi à 64,7 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 51,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une hausse de 25,7%.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 44,1 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit.

	En kEUR	2022	2023	Variation	
<b>SUR-MESURE</b>	Voyageurs du Monde 	10 090	16 997	68%	
	Comptoir des Voyages 	5 718	8 483	48%	
	Destinations en Direct 	129	606	370%	
	Original Travel Company 	768	714	-7%	
	Extraordinary Journeys 	551	526	-5%	
	Voyageurs du Monde Suisse 	668	786	18%	
	Voyageurs du Monde Canada 	570	804	41%	
<b>AVENTURE</b>	Terres d'Aventure 	2 937	5 243	79%	
	Allibert - Guides de Haute Montagne 	2 146	2 962	38%	
	Nomade Aventure 	705	1 490	111%	
	Chamina Sylva 	527	491	-7%	
	La Pélerine 	499	532	7%	
	KE Adventure Travel 	-	299	714	N.A
	Mickledore Travel 	317	190	-40%	
<b>VELO</b>	Eurofun Touristik 	1 078	959	-11%	
	SE tours 	166	440	164%	
	Radweg Reisen 	407	32	-92%	
	Ruckenwind Reisen 	253	197	-22%	
	Eurotrek 	242	26	N.A	
	Velociped 	114	169	49%	
	Radreisefreunde 	162	245	51%	
	Bering Travel 	42	29	N.A	
	Pedalo Touristik 	18	34	N.A	
	Espace Randonnée 	51	4	-92%	
	Loire Valley Travel 	391	401	3%	
	Active Scandinavia 	37	31	-17%	
	Active on holiday 	-	9	48	428%
<b>RECEPTIFS</b>	The Icelandic Travel Company 	205	61	-70%	
	GSM Travel & Tourism 	31	21	-166%	
	Maroc sur Mesure 	2	112	N.A	
	Madeira Active Holidays 	71	63	-12%	
	Voyageurs du Monde KK 	-	19	N.A	
	Caminando Costa Rica 	80	123	54%	
<b>MAISONS &amp; AUTRES</b>	La Villa Nomade 	-	180	122	N.A
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos 	-	20	64	N.A
	Satyagraha Guest House 	-	46	113	N.A
	Voyageurs d'Egypte 	-	25	244	N.A
	Voyages sur le Nil 	-	11	38	245%
	Voyageurs au Japon 	1 480	965	-35%	
	Livres et Objets du Monde 	110	116	5%	

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes:

Premier semestre

- Acquisition de 2 % du capital de Voyageurs du Monde Canada., le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 69,05 % à 71,05 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 35 milliers d'euros.
- Intégration de la société Voyageurs du Monde KK (Japon), intégralement détenu par la Société dont le capital social s'élève à 33 milliers d'euros.

Second semestre

- Acquisition de 7,6 % du capital de Bering Travel ApS, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 31,45 % à 35,31 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 22 milliers d'euros.
- Acquisition de 34 % du capital de Pedalo Touristik GmbH, le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 33,48 % à 50,73 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 520 milliers d'euros.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023 figure dans le paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2023.

- **Le compte de résultat consolidé 2023**

➤ Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2023 s'est élevé à 693,6 millions d'euros contre 497,3 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 39,5%.

Les autres produits s'élèvent à 2,4 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros en 2022.

➤ Marge brute

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 219,5 millions d'euros contre 158,7 millions d'euros en 2022. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a diminué passant de 31,9% en 2022 à 31,6% en 2023.

➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 157,2 millions d'euros contre 111,2 millions d'euros en 2022, en hausse de 41,3%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- Les charges de personnel sont en hausse de 40,9% entre les exercices 2022 et 2023, s'élevant à 110,0 millions d'euros en 2023 contre 78,0 millions d'euros en 2022.
- Les services extérieurs sont en augmentation de 43,5% par rapport à 2022 et s'élèvent en 2023 à 45,1 millions d'euros

- Le poste impôts et taxes s'élève à 2,0 millions d'euros en 2023, en augmentation de 20,5% par rapport à 2022.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 s'établit à 57,7 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition contre 47,0 millions d'euros en 2022.

➤ Résultat financier

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 5,3 millions d'euros contre -3,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

➤ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2023 est de -0,7 million d'euros contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022.

➤ Résultat net consolidé part du Groupe

Après prise en compte de l'impôt (15,4 millions d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 44,1 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 29,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

- **Le bilan consolidé 2023**

L'actif immobilisé d'un montant de 115,7 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 98,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 50,8 millions d'euros contre 60,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2022 ;
- Des immobilisations incorporelles, hors écarts d'acquisition, pour 47,9 millions d'euros contre 20,9 millions d'euros en 2022 ;
- Des immobilisations corporelles pour 14,3 millions d'euros contre 13,7 millions d'euros en 2022 ;
- Des immobilisations financières pour 2,4 millions d'euros, contre 2,7 millions d'euros en 2022

L'actif circulant, d'un montant de 529,3 millions d'euros au 31 décembre 2023, en hausse de 20,2% par rapport à 2022 comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 141,8 millions d'euros contre 105,0 millions d'euros en 2022 ;
- Des charges constatées d'avance pour 43,5 millions d'euros contre 38,4 millions d'euros en 2022 ;
- Des autres créances pour 19,8 millions d'euros contre 15,9 millions d'euros en 2022 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 322,3 millions d'euros contre 279,5 millions d'euros en 2022.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 206,4 millions d'euros contre 134,0 millions d'euros en 2022.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,6 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2022.

Les emprunts et dettes financières représentent 89,8 millions d'euros contre 136,6 millions d'euros en 2022.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 29,7 millions d'euros contre 33,7 millions d'euros en 2022.

Le poste « autres dettes et comptes de régularisation » s'élève quant à lui à 296,4 millions d'euros contre 226,3 millions d'euros en 2022. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 242,3 millions d'euros (contre 187,2 millions d'euros en 2022). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 36,3 millions d'euros contre 27,3 millions d'euros en 2022.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 8,9 millions d'euros (contre 6,9 millions d'euros en 2022).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

### **2.3. Situation d'endettement**

Le niveau de l'endettement du Groupe (89,8 millions d'euros) représente 44% des fonds propres part du Groupe et est principalement constitué des obligations convertibles émises en 2021 et non remboursées au 31 décembre 2023 (83,3 millions d'euros). Le solde correspond à des emprunts bancaires.

### **2.4. Activité en matière de recherche et de développement**

Le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2023, des frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information.

### **2.5. Événements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport**

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

### **2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe**

Au 31 décembre 2023, le Groupe enregistre une hausse de ses réservations, pour 2024, de 26% par rapport au 31 décembre 2022, pour 2023.

### **2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté**

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet de :

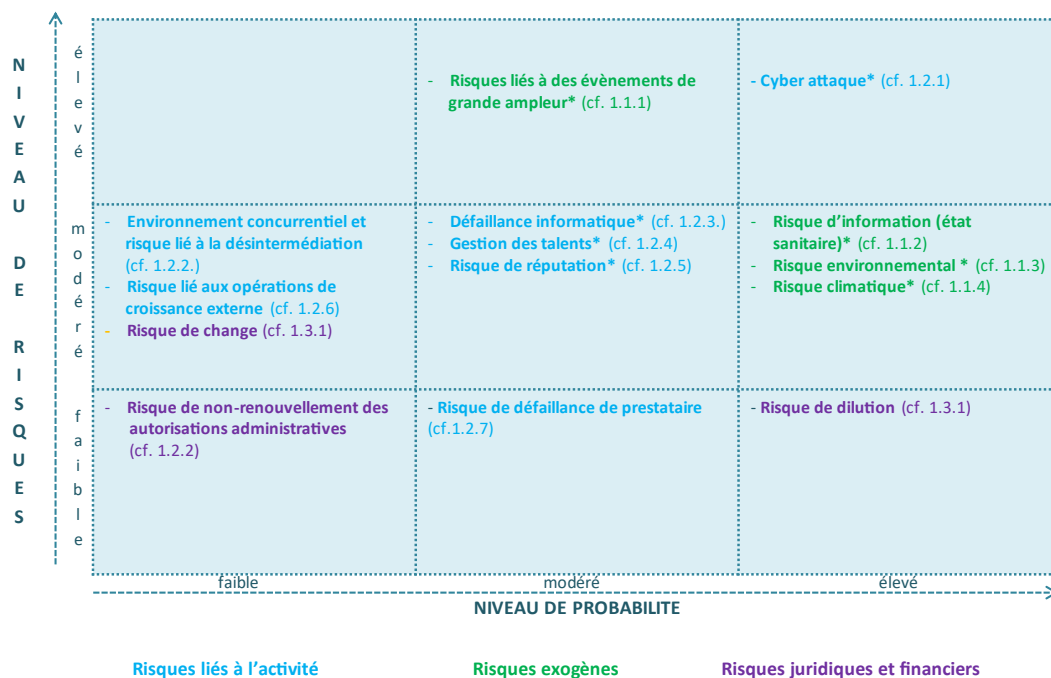
- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

Ce dispositif s'articule autour :

- d'un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- d'un processus de gestion des risques ; et
- d'un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La matrice des risques expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (\*), étant précisé que sont présentés et développés par la suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) les risques liés à l'activité et (3) les risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 14 risques.



## 2.7.1. RISQUES EXOGENES

---

### Risques liés à des événements de grande ampleur \*

#### Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, toute restriction importante ou interdiction de déplacement ainsi que la fermeture d'espaces aériens et terrestres édictée en raison d'événements de grande ampleur (crise sanitaire, guerre, catastrophes naturelles diverses telles que géologiques ou climatiques) sur plusieurs pays et/ou zones de globe auraient pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc des demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré » pour les sujets climatiques, sur la base des conclusions du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC.

#### Effets potentiels pour la Société

Les impacts, en prenant en compte le retour d'expérience de la pandémie de Covid 19 (crise majeure) et de la gestion de la crise en interne, seraient les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;
- Demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;
- Demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la survenance de l'événement de grande ampleur (circonstance exceptionnelle et inévitable). En effet, le mécanisme des bons à valoir, en lieu et place d'un remboursement sous 14 jours du voyageur, mis en œuvre à l'occasion de la crise du Covid 19, requerra l'acceptation du voyageur pour pouvoir être appliqué<sup>1</sup> lors de l'entrée en vigueur de la Directive européenne modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive. Absence de revenus du fait de la réduction très significative, voire l'arrêt, des ventes vers les pays / zones concernés, de décisions de confinement et/ou d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;
- Maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques sur décision locale, nationale et/ou, internationale ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets de transport) pour des voyages non réalisés du fait d'un ou plusieurs événements.

---

<sup>1</sup> Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive publié le 29.11.2023 par la Commission européenne COM(2023) 905 Final 2023/0435 (COD) [https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2f65bf46-8f8a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1.0019.02/DOC\\_1&format=PDF](https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2f65bf46-8f8a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1.0019.02/DOC_1&format=PDF)



## Contrôle et atténuation des risques

La Société pourrait mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant) pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens, pandémie de Covid-19...).

Par ailleurs, pour limiter l'impact financier immédiat résultant de l'obligation légale de rembourser les clients en raison de la non réalisation de leur voyage du fait de la survenance de circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait le cas échéant, outre la mise en place d'une flexibilité commerciale dans ses modalités de réservation et d'annulation, s'employer à obtenir pour le secteur professionnel des dérogations spécifiques pour limiter / différer l'obligation de remboursement des clients (cf. ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2020 pour limiter les effets des annulations de voyage liées à la pandémie de Covid).

Comme elle l'a fait par le passé en cas de crise, la Société et son Groupe peuvent mettre en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie en complément de toutes mesures étatiques et/ou supra nationales pour limiter les conséquences de tels événements sur les acteurs du secteur et les impacts des restrictions de déplacement.

### **Risque d'information (état sanitaire)\***

#### Description du risque

Au titre de ses obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

#### Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment toute atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (tour-opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulé leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

#### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés...) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui notamment en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prend en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garanties et du plafond d'indemnisation.

## **Risque environnemental\***

### Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental, dès lors qu'il s'agit d'activité humaine, avec une empreinte carbone générée majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

### Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas légalement tenue de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

### Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Historiquement (2006), la Société invitait les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes (notamment en affichant sur son site un lien vers l'organisme le Geres [www.geres.eu](http://www.geres.eu)), la Société et ses principales filiales ont décidé de contribuer, au sein d'OBSL<sup>2</sup> dédiés, à la compensation de la totalité des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre pour les voyages vendus aux clients ainsi que pour les déplacements des collaborateurs, en choisissant d'investir via des dons à la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero, dans des programmes labellisés (normes VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du bilan CO2 des entités du Groupe, il a été relevé que des émissions de CO2 peuvent ne pas être absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés. La Société et ses filiales proposent une offre de voyages avec une approche de réduction de l'empreinte CO2 par le recours à des modalités de transport moins émettrices ( vols directs, utilisation d'avions récents, voyage en train) et l'augmentation des voyages à vélo accessibles à la suite notamment de l'acquisition en Europe des sociétés du groupe Eurofun.

## **Risque climatique\***

### Description du risque

Tous les phénomènes climatiques (météorologiques) et géologiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement, montée du niveau des eaux, érosions ...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevé ».

### Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre de l'éruption du volcan islandais ayant contraint à la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation des voyages. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

---

<sup>2</sup> Organismes sans but lucratif

## Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

### **2.7.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

---

#### **Risque de cyberattaque \***

##### Description du risque

Avec la généralisation du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage s'est accéléré. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges digitaux avec les clients et prospects, les communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque.

A cet égard, la Société a été victime d'une cyberattaque avec demande de rançon mi mai 2023 qui a nécessité une déconnexion temporaire des systèmes informatiques pour permettre les investigations requises. Les infrastructures de sauvegarde ont permis de réinstaller, dès le lendemain de l'incident, le système d'information et les bases de données. La Société, qui n'a pas accédé à la demande de rançon, a eu à déplorer la diffusion sur le *darkweb*, de données personnelles de photocopies de passeport de clients de l'activité "voyages aux collectivités" (2% des clients).

Dans ce contexte spécifique et compte tenu de la récurrence de ces actes malveillants particulièrement en Europe, le niveau du risque est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque, « élevé ».

##### Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient, en fonction de leurs impacts, entraîner de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

##### Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir contre d'autres intrusions, la Société et ses filiales ont revu l'ensemble de leur plan de cyber-sécurité et renforcé les outils de protection. Il s'agit (i) d'identifier les tentatives d'intrusion, de les bloquer et de les circonscrire en cas de pénétration malgré les protections, et (ii) d'assurer la capacité de chaque société à reprendre ses activités rapidement même en cas de piratage. A cet égard, compte tenu du mode opératoire par hameçonnage (*phishing*) fréquemment utilisé et de la cyberattaque, de nouvelles sessions de formation en ligne à la sécurité informatique ont été déployées auprès des collaborateurs. D'autres actions, notamment des campagnes de tests de leur sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier ont également été initiées. Par ailleurs, un audit de sécurité est en cours par une société experte dans le domaine de la cyber sécurité.

#### **Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation \***

##### Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présents depuis plusieurs décennies. Parallèlement, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

### Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

### Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et ses filiales de services personnalisés aux clients voyageurs ainsi qu'un élargissement de l'offre en cohérence avec les nouvelles aspirations (expériences à contre-courant des parcours touristiques habituellement proposés, accélération de l'offre de voyages à vélo...) outre les habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage est un défi pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans affecter le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés, des offres différentes et, à ce titre, auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services ou offres différenciées s'adressent à des plateformes ou directement aux producteurs des prestations finales.

### **Risque de défaillance informatique \***

#### Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a privilégié pour l'essentiel d'organiser en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

#### Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

#### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes. L'adéquation de l'infrastructure par rapport à des risques de défaillance a été mise en évidence à l'occasion de l'incident de cyberattaque avec une reprise de l'activité dès le lendemain.

## **Gestion des talents \***

### Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant pour offrir des expériences de découverte immersives (voyage) à travers le monde, reposent pour la Société et les filiales sur les qualités humaines et compétences des collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'atteinte d'un taux de départs important, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, la poursuite de la stratégie de développement de la Société et de ses filiales dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels, les associés fondateurs. Par ailleurs, les directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales et directeurs ayant en charge des fonctions majeures, sont également considérées des "personnes clés" du Groupe. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

### Effets potentiels pour la Société

L'acquisition minutieuse d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages, implique du temps (plusieurs mois de formation lors de l'intégration). La carence du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle peut directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources. Dès lors, le déficit dans le recrutement de nouveaux collaborateurs pour assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe peut affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats.

### Contrôle et atténuation du risque

Pour pallier ces risques, la Société et les filiales maintiennent une politique de gestion des ressources humaines sur plusieurs axes :

- L'accès dans le Groupe à des profils atypiques, issus d'autres environnements que le tourisme dès lors que les qualités humaines et les compétences pour élaborer une expérience de voyage sont présents ;
- Un parcours de formation personnalisé dans la phase d'intégration et ses évolutions au fil de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers ;
- Evolutions dans l'organisation du travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle (ex. : déploiement de lieux de travail en régions en France / télétravail...).

Pour prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, autres aspirations...), la Société et ses filiales favorisent l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) pour organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions majeures. Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés. Enfin, les principaux managers deviennent, sous certaines conditions, actionnaires des sociétés pour lesquelles ils travaillent par notamment des attributions d'actions gratuites, réalisées au cours de l'exercice à la fois dans la Société et plusieurs entités françaises du Groupe.

## **Risque de réputation \***

### Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont le retour d'expérience (ressenti exprimé) pendant ou au retour de leur voyage, peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le niveau de satisfaction des clients voyageurs dépend des prestataires sélectionnés dont la Société et

ses filiales sont responsables vis-à-vis de leurs clients, par ricochet leur réputation peut être affectée du fait de ces partenaires en cas de non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage des clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modéré ».

#### Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas de dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les velléités de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

#### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies.

### **Risque lié aux opérations de croissance externe**

#### Description du risque

Comme la Société l'a annoncé par voie de communiqué boursier, le Groupe poursuit son développement à l'international par croissance externe avec des enjeux structurants. Les émissions d'obligations convertibles réalisées courant 2021 (130M d'euros) ont vocation à réaliser cet objectif.

Malgré les revues préalables (audits), il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

#### Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plan financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition du/des entité(s) mais également en cas de difficultés d'intégration.

#### Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a acquis depuis près de trois décennies une expérience significative des acquisitions dans son secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque sept acquisitions significatives pour son développement y ont été réalisées (deux au Canada, trois en Angleterre, une aux USA et 14 entités (d'un même groupe) dans 6 pays européens). La taille des sociétés qui évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure, le Voyage d'aventure et le voyage à vélo) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact apparaît de ce fait limité.

## **Risques de défaillance de prestataires**

### Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

### Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue d'y remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

### Contrôle et atténuation du risque

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales parviennent dans la plupart des situations à trouver des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et veillent à la réalisation effective des prestations du voyage) dont dispose également la Société et ses filiales dans le monde outre les liens directs avec les prestataires à destination, permet en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la gestion en direct des prestations prévues auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, sont sensibilisés et adhérent à la démarche de développement durable retenue par le Groupe à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

De plus, la sélection de tout nouveau partenaire ou le maintien d'une relation établie, requière outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

## **2.7.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS**

---

### **Risque de dilution**

#### Description du risque

Comme précisé au paragraphe 7.1.1 ci-après, la Société a émis en 2021 des Obligations Réservées à certains investisseurs (les fonds Certares, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance) pour un montant de 75 M€. Ces Obligations Réservées sont convertibles en actions nouvelles de la Société et seront remboursées en actions nouvelles de la Société. Le coupon des Obligations Réservées est capitalisé, entraînant un nombre d'actions nouvelles maximum potentiel plus important à la date de maturité des Obligations Réservées qu'à la date d'émission.

## Effets potentiels pour les actionnaires de la Société

En tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité (2028) des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société, soit une dilution de 29,40%. Sur cette base pleinement diluée, les porteurs des Obligations Réservées détiendront 22,72% du capital et 14,60% des droits de vote de la Société.

## Contrôle et atténuation du risque

La Société a bénéficié, en réalisant l'émission d'Obligations Réservées, du soutien d'investisseurs français et internationaux pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance externe. Les fonds levés par l'émission des Obligations Réservées ont pour objet la réalisation de la stratégie de croissance externe. Par ailleurs, comme précisé au paragraphe 7.1.1 ci-après, la Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (les « OCA »), au même prix de souscription que l'émission d'Obligations Réservées, permettant à ces actionnaires de participer également au financement de la stratégie de croissance externe.

## **Risque de change**

### Description du risque

La Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, chaque entité en fonction de sa devise nationale est confrontée à un risque de change contre la/les devise(s) auquel elle a recours pour l'achat de prestations pour ses clients. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

### Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

### Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est généralement couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 8.12 – Notes relatives au bilan, Instruments financiers).



## **Risque de non-renouvellement des autorisations administratives**

### Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requiert de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faible ».

### Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent de veiller au respect des conditions imposées pour pouvoir opérer. Les tensions sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle des agents de voyage en raison de leur obligation de dédommagement systématique et des garants financiers qui ont dû assumer financièrement des faillites et le répercuter aux contributeurs depuis notamment la crise de 2009 (Thomas Cook ...) pourraient faire peser sur la Société et ses filiales un risque d'accroissement significatif de leurs coûts pour remplir les conditions du maintien de leur immatriculation. A cet égard, il existe en France une réelle tension pour souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle en tant qu'organisateur / agent de voyages (2/3 assureurs) induite par la responsabilité extensive en France (obligation de résultat) et obtenir la garantie totale des fonds reçus des voyageurs ;

Il est à noter qu'afin de limiter les montants perçus par les professionnels par rapport à la date de réalisation du voyage, il est prévu dans la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil « modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive », actuellement soumise au Parlement européen, que les professionnels (organiseurs/détaillants) ne pourront plus, de manière générale demander au voyageur des acomptes supérieurs à 25% du prix total du forfait lors de l'achat (réservation). Le solde devra quant à lui être sollicité au plus tard 28 jours avant la date de départ.

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

### Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions appropriées de fonctionnement, par rapport à la qualité de la gestion (risques) du Groupe. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

### **3. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE**

Suite à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales, Voyageurs du Monde est tenue, conformément aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce, d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

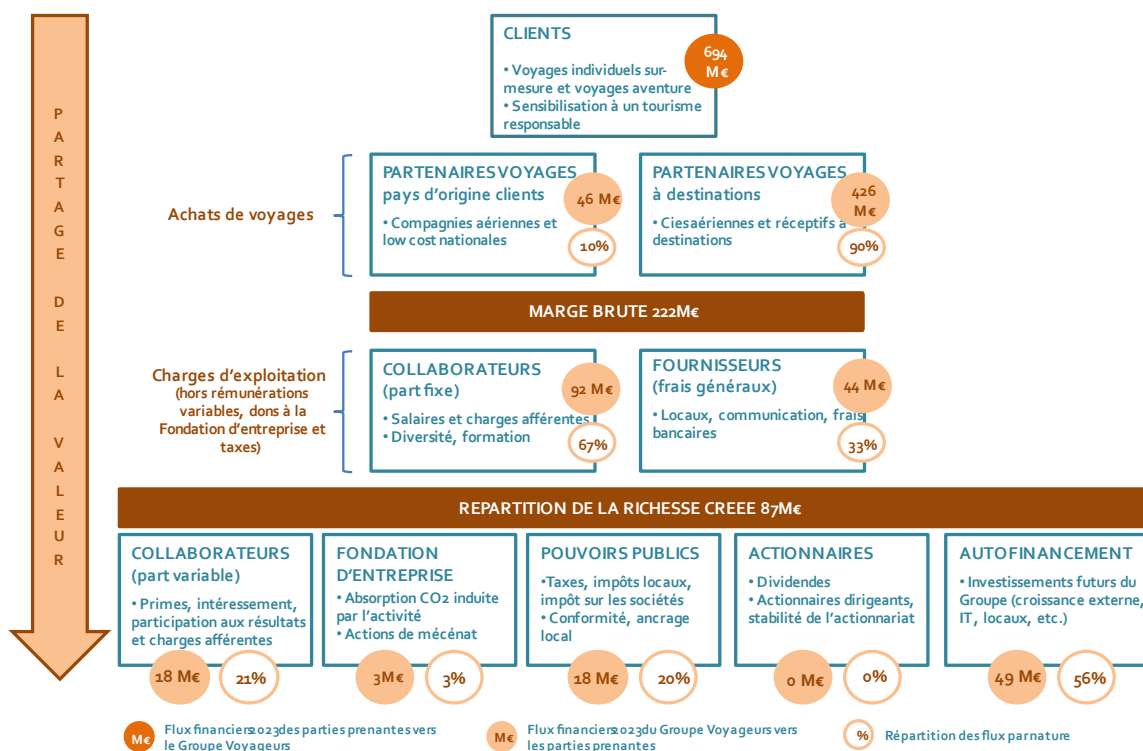
Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant (i) à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, (ii) à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et (iii) à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, ainsi qu'aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport d'un organisme tiers indépendant comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

#### **3.1. Modèle d'affaires**

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (90%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



### 3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, les ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
<b>Environnemental</b>		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs</li> <li>· Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero</li> </ul>
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences</li> <li>- Transport : trajets directs, avions récents</li> <li>- Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires</li> </ul>	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
<b>Sociétal</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>· Prise en compte des enjeux RSE</li> <li>· Loyauté des pratiques</li> <li>· Respect des droits de l'homme</li> </ul>	Engagements pris : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable</li> <li>· Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux</li> <li>· Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes</li> </ul>	Certification Bcorp en cours pour la société Terres d'Aventure
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
<b>Social</b>		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Effectif par zone géographique</li> <li>· Effectif par sexe</li> </ul>
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	-
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

### 3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 10 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC<sup>3</sup> sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES<sup>4</sup> générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Face à l'accélération des occurrences de crises (climatique, sanitaire (pandémies) et de théâtres de conflits politiques, le secteur des voyages et du tourisme gère en permanence des situations complexes alors que les dernières conclusions du 6<sup>ème</sup> rapport du GIEC confirment que le réchauffement du climat mondial est dû aux activités humaines. Les divers scénarios socio-économiques indiquent que le niveau de réchauffement global de 1,5 degré Celsius par rapport à l'ère préindustrielle sera atteint dès le début des années 2030, quels que soient les efforts de réduction immédiate des émissions mondiales de CO2 (cf. § constat - rapport de synthèse du 6<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du GIEC<sup>5</sup>).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)<sup>6</sup>, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139 acteurs<sup>7</sup>, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis<sup>8</sup>.

#### *Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité*

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs. Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

---

<sup>3</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

<sup>4</sup> Gaz à effet de serre

<sup>5</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250\\_4pages-GIEC-2.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf)

<sup>6</sup> *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)

<sup>7</sup> représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyageurs), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyageurs) et d'organisations de soutien de 131 pays.

<sup>8</sup> de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO2 (T Eq. CO2) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif<sup>9</sup>, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO2.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à 100% des émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

Alors qu'en 2022, 1,3 million d'euros avaient été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 217 837 T Eq. CO2 émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs français du Groupe par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF), ces montants ont augmenté en 2023. En effet, 2,6 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 312 348 T Eq. CO2 émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel et Chamina.

#### *Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels*

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

---

<sup>9</sup> Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

#### Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

##### *Transport aérien*

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbone additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous travaillons également principalement avec des compagnies aériennes qui possèdent des flottes d'avions récentes, moins consommatrices en GES.

##### *Transports terrestres*

- D'une manière générale, partout où cela est possible, nous n'utilisons que des moyens de mobilité douce et décarbonée.
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

##### *Repas et hébergements*

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes de GES.

#### Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

##### *Énergie*

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38) pour un fonctionnement début 2024

##### *Fournitures*

- Nos machines à café ne consomment que du café en grain (plus de capsules) que nous achetons en grande quantité.
- Nous utilisons des porte-savons remplissable et nous n'achetons plus nos savons qu'en bidon de grande quantité.

#### *Numérique*

- Nous sensibilisons nos salariés à la pollution numérique et à la nécessité de ne conserver que les fichiers absolument nécessaires à leur travail quotidien.

#### Dans nos hébergements :

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par ans, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la clim exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) est depuis janvier 2023 équipée de panneaux solaires qui subviennent à 100% de ses besoins en électricité, en passant notamment de 2 à 4 batteries autonomes. Dans la lignée de la philosophie de Gandhi, nous offrons à nos clients des repas 100% végétariens cuisinés à partir de légumes de saison récoltés dans la région. Un potager est en cours de construction dans le jardin pour alimenter la maison.

#### *Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles*

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2023, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du groupe sont recyclés, principalement via l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre pour la collecte des papiers.

Depuis dix ans, nous avons également volontairement décidé de réduire la quantité de brochures et magazines imprimés. Nous sollicitons systématiquement nos clients avant de leur faire parvenir un document papier et ne le faisons qu'à leur demande.

### **3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux**

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'à fin 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.



Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en termes de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable », le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a mené des réflexions sur le choix d'autres référentiels. Pour le voyage d'Aventure, Terres d'Aventure a initié la démarche et sa certification BCorp est en cours de finalisation.

#### *Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation*

Le fonds de dotation (Insolite Bâtitseur Philippe Romero Foundation) et la Fondation d'entreprise (Fondation Insolite Bâtitseur Philippe Romero) ont pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation et la fondation d'entreprise soutiennent des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. Si, depuis 2020, la crise sanitaire avait contraint le Groupe à geler ces budgets, en 2023, le Groupe a repris progressivement le financement d'actions via son fonds de dotation et sa fondation d'entreprise (en aide aux migrants et actions d'urgence), à hauteur de 0.19 millions d'euros. Pour rappel, en 2022, le Groupe avait consacré près de 0,17 million d'euros au soutien de ces différentes actions, dont le détail est accessible suivant le lien suivant : <http://www.fondation-insolitebâtitseur-philipperomero.com/>

#### **Liste des projets ayant bénéficié du soutien du groupe en 2023**

##### **1. BLOOM**



Bloom est une association qui œuvre pour le bien commun en protégeant l'océan et les équilibres sociaux qui en dépendent, en restaurant la richesse biologique et les habitats marins et littoraux, en luttant contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité et en particulier.

**Notre soutien :** En 2023, notre engagement s'élève à 20 000€.

**Notre action :** protéger de l'océan, préserver de la biodiversité et des habitats marins tout en maximisant les emplois artisans dans la pêche et l'aquaculture utilisant des méthodes douces pour l'environnement et fortement génératrices d'emplois ; lutte contre les méthodes de pêche destructrices et contre l'expansion de la pression de la pêche dans le monde, y compris en luttant contre les financements publics ou privés encourageant la destruction de l'océan et la surpêche ; lutte contre les pollutions et nuisances portant atteinte aux équilibres des océans, de l'eau, du climat, de la biodiversité, des habitats et des paysages ; lutte contre le changement climatique et ses conséquences ; lutte contre la corruption, le trafic et les réseaux d'influence, la fraude fiscale, ainsi que toute autre infraction financière et toute autre atteinte à la probité au niveau local, national ou international en lien avec l'objet de l'association ; amélioration du fonctionnement démocratique, promotion de l'éthique dans la vie publique, développement de la transparence dans le fonctionnement des administrations, institutions et organisations publiques ou privées au niveau local, national ou international en lien avec l'objet de l'association ;

## 2. Coeur & ACT



L'association Coeur & ACT a pour objet d'agir au cœur des besoins humanitaires, dans l'urgence comme sur le long terme, dans toute l'Asie du Sud-Est, au Maghreb et au Proche-Orient, de manière apolitique et laïque, en privilégiant les 4 domaines d'intervention suivants : l'enfance, l'éducation et la formation, la lutte contre la précarité et la médecine humanitaire.

**Notre action** : Répondre durablement aux besoins humains et alimentaires des populations locales. Construction et soutien d'orphelinats, d'écoles, de pensionnats, de centres de formation, et de dispensaires pour les plus démunis. Organisation de campagnes de prévention ou de vaccination. Mise en œuvre des interventions humanitaires d'urgence.

**Notre soutien** : Au titre de 2023, notre engagement s'élève à 50 000€.

## 3. SOS Méditerranée



SOS MEDITERRANEE a été créée en 2015 sur la base d'un mouvement de citoyens européens décidés à agir face à cette tragédie des naufrages à répétition en mer.

Convaincue qu'il n'est pas acceptable de laisser des milliers de personnes se noyer sous nos yeux, aux portes de l'Europe, l'association poursuit son combat pour sauver des vies en mer, protéger les rescapés et témoigner auprès de l'opinion publique sur cette tragédie.

**Notre action** : Sauver la vie des personnes en détresse, en mer Méditerranée ou sur les côtes atlantiques adjacentes ; Promouvoir la protection et l'accompagnement des personnes recueillies lors des opérations de sauvetage ; Témoigner des réalités des migrations ; Promouvoir une dynamique internationale de solidarité vis-à-vis des personnes en détresse en mer Méditerranée ; Mener des activités de recherche sur le fait migratoire.

**Notre soutien** : En 2023, notre engagement s'élève à 50 000 €.

## 4. AMI



Amigos de la Vida est une fondation équatorienne dédiée à la protection de l'enfance. Ses objectifs : accueillir, soigner, et éduquer les enfants en situation d'abandon, victimes de maltraitance, ou souffrant de handicap et ; leur permettre de se réinsérer dans leur famille.

**Notre action** : Accueillir, soigner et éduquer les enfants en situation d'abandon, victimes de maltraitance, ou souffrant de handicap et leur permettre de se réinsérer dans leur famille. L'association propose un accueil une fois par semaine à 80 enfants défavorisés, dès leur naissance et jusqu'à 4 ans, ainsi qu'à leur maman afin d'établir une relation de respect et de bienveillance. AMI participe à de nombreux séminaires en Equateur et intervient au Pérou, en Argentine, au Brésil, au Japon et dans divers pays d'Europe afin de former à la méthode éducative mise en place.

**Notre soutien** : En 2023, notre engagement s'élève à 17000 €.

## 5. Le Refettorio Madeleine - France

Le Refettorio Madeleine est une association française créée en 2017 et située à Paris (75002) spécialisée dans le secteur de la restauration traditionnelle. Le Refettorio lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas sains dans le cadre de restaurants solidaires au profit de personnes en difficulté. Nous sommes contributeur actif dans la réalisation effective des missions ; depuis l'accueil jusqu'à distribution des repas du restaurant installé dans le foyer de l'église de la Madeleine à Paris. Ce lieu de partage et d'inclusion pour recréer du lien sert gratuitement des repas de qualité cuisinés à partir d'invendus à des personnes en situation de précarité.

**Notre action** Soutien dans la réalisation des missions dévolues au restaurant solidaire dans le foyer de l'Eglise de la Madeleine à Paris.

**Notre soutien** : En 2023, notre engagement s'élève à 50 000€.

Au-delà des actions de la fondation d'entreprise et du fonds de dotation, la vision du Groupe est que le tourisme :

- favorise par les échanges interpersonnels tissés à l'occasion du voyage l'amélioration de la paix dans le monde,
- contribue au respect des droits des êtres humains et au développement économique des pays visités les plus démunis
- permet de créer un environnement favorable à l'accueil et à l'intégration des personnes déplacées de leur pays d'origine.

Le Groupe s'emploie par le prisme d'une vision décalée et une démarche singulière du voyage à œuvrer pour proposer des expériences basées sur la rencontre (approche immersive), le partage et la promotion de valeurs humaines et de préservation du vivant fortes. Le Groupe apporte son soutien à diverses organisations d'aide humanitaire et de défense des droits de l'homme de manière régulière ainsi qu'à des actions ponctuelles.

### *Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap*

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2023, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 272 personnes sur ce type de voyage sur 101 dossiers. Ces chiffres sont en hausse de 51% par rapport à 2022 en nombre de voyageurs, et en hausse de 59% en chiffre d'affaires à 823,3 k€.



### *Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives*

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak...).

La passion de l'activité physique et sportive essaimé également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ...) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilâtes, yoga, cycling ...) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

## Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

En tant qu'entreprise du secteur touristique, notre engagement envers la société et notre patrie revêt une importance fondamentale, bien que nos activités diffèrent de celles directement liées à la défense nationale. Reconnaisant l'importance du lien indissociable entre la nation et ses forces armées, ainsi que le rôle crucial joué par les réservistes dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de notre pays, nous envisageons d'explorer des moyens innovants pour soutenir cet engagement.

En outre, nous sommes conscients de l'importance de reconnaître et de soutenir nos employés qui servent ou ont servi dans les réserves militaires. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui facilitent leur service et favorisent leur engagement envers la défense nationale tout en soutenant leur développement professionnel au sein de notre entreprise.

### **3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux**

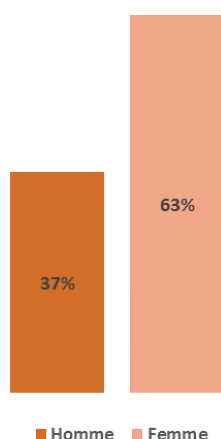
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2023	2022	Var
France	1 052	954	10%
Etranger	702	613	14%
<b>TOTAL</b>	<b>1 754</b>	<b>1 567</b>	<b>12%</b>

Au cours de l'exercice 2023, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 11% par rapport à l'exercice 2022. En effet, l'année 2023 a été forte en recrutement pour pallier les nombreux départs non remplacés pendant la crise sanitaire en 2020 et 2021.

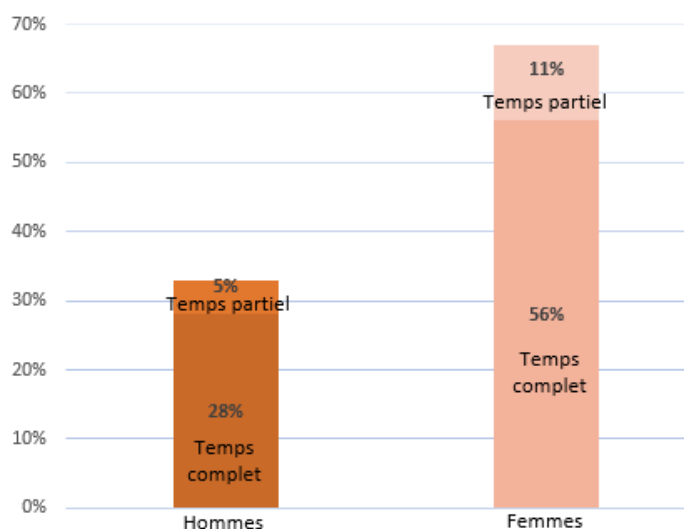
#### Répartition des effectifs

- Répartition par genre :



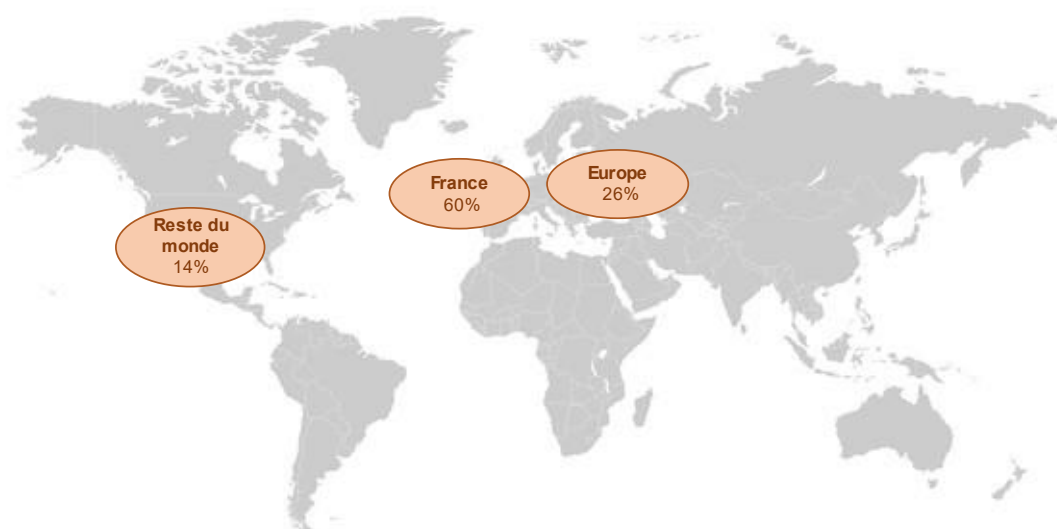
Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 63% de l'effectif. Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.



La proportion des hommes à temps partiel sur la totalité de l'effectif (5%) reste en deçà de la part des femmes à temps partiel (11%).

- Répartition par zone géographique :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe. Ce dernier taux a fortement augmenté suite à l'intégration du Groupe Eurofun principalement basé en Autriche et en Allemagne.

### Départs des salariés permanents

Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

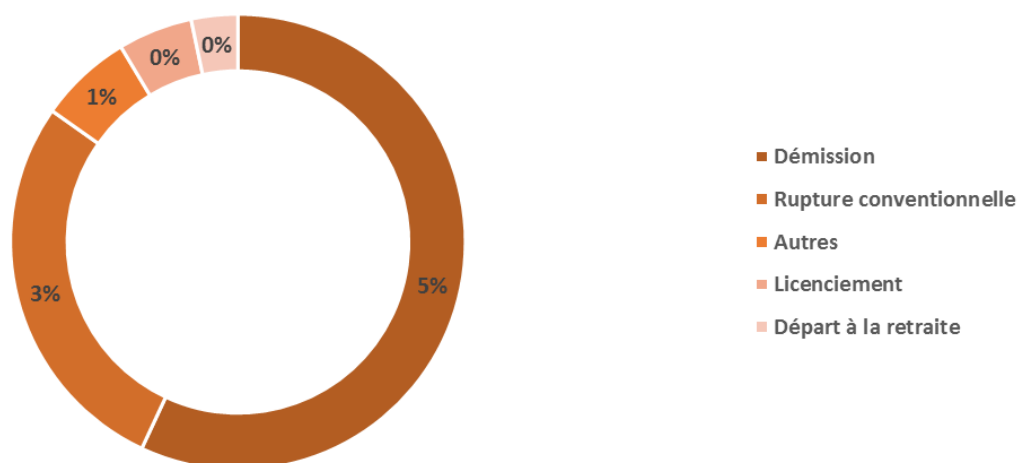
	2023	2022	Var
<b>Taux de départ des permanents</b>	9%	11%	-16%

En 2023, 9% des salariés permanents ont quitté l'entreprise contre 11% en 2022.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

En 2022, ce taux ne comprenait que les salariés des entités françaises du Groupe. Cependant, sur le même scope en 2023, seuls 8% des salariés ont quittés l'entreprise.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante : :



### Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métiers respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

#### *Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs*

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>Var</b>
<b>Montants distribués aux salariés</b>	18 043	11 911	51%
<b>% résultat d'exploitation brut</b>	31%	20%	55%

### **3.6 Note méthodologique**

Les données incluses dans le rapport de la DPEF prennent en compte entre 90% et 100% des effectifs du Groupe et entre 97% et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2023, clos le 31 décembre 2023.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

## **4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX**

### **4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde**

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2023, à 221 millions d'euros soit une augmentation de 25,6% par rapport à l'exercice précédent.

L'activité Voyages (210,9 millions d'euros) dans un contexte de reprise post crise sanitaire mondiale liée à la Covid-19, est en nette progression par rapport à 2022 (+ 23,5%) et dépasse le chiffre d'affaires de 2019 qui s'établissait à 198,5 millions d'euros. Tous les produits commercialisés par la Société ne connaissent pas la même évolution.

En ce qui concerne les produits destinés aux particuliers, les voyages sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2023 comme en 2022) sont en hausse de 23,3%.

Les activités Voyages pour les Entreprises et Voyages pour les Groupes et Collectivités connaissent des évolutions contraires, la première étant en baisse de 28,3 % et la seconde en hausse de 30,9%.

Le chiffre d'affaires divers (8,2 millions d'euros) connaît lui aussi une forte progression (+ 57,7%) et est relatif principalement aux refacturations intra-groupes qui représentent environ 92,8% de ce poste.

#### ➤ Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, 199,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, augmentent de 23,9%.

Les autres achats et charges externes, 160,2 millions d'euros augmentent de 23,2% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages pour 142,9 millions d'euros (+ 23,2%). Dans ce contexte de reprise, les charges de gestion courante qui représentent environ 11% du poste, sont en hausse de 23,4%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 0,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 et baissent légèrement (- 1,3%) par rapport au 31 décembre 2022.

Les charges de personnel qui s'élèvent à 37,0 millions d'euros enregistrent une augmentation de 27,3%, principalement liée à l'augmentation d'activité. Elles intègrent l'intéressement (3,3 millions d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 26,8%.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1,2 million d'euros au 31 décembre 2023) augmentent de 8,4% par rapport à l'exercice 2022.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une augmentation de 116,5% (+0,3 million d'euros).

#### ➤ Résultat d'exploitation

En conséquence, le résultat d'exploitation est en forte hausse. Il passe de 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 à 24,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (+32,8%).

#### ➤ Résultat financier

Il s'établit à 6,0 millions d'euros à fin décembre 2023 contre -3,8 millions d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (+ 9,7 millions d'euros) s'explique principalement par :

- de meilleurs rendements sur les placements de trésorerie (+ 4,2 millions d'euros)
- des dividendes reçus pour un montant de 2,6 millions d'euros (du fait du contexte très incertain, aucun dividende n'avait été distribué dans le Groupe les deux dernières années)
- la diminution de la charge d'intérêts liée aux emprunts d'OCA suite aux nombreuses conversions qui ont eu lieu tout au long de l'exercice (-1,9 millions d'euros)
- aucune provision pour dépréciation sur titres de participation (contre 0,8 millions d'euros en 2022)

#### ➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés pour 7,1 millions d'euros, le résultat net s'établit 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre un bénéfice net de 11,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.



➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• **Le Bilan de Voyageurs du Monde**

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2023, à 76,1 millions d'euros contre 71,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2023, à 267,9 millions d'euros contre 252,0 millions d'euros au 31 décembre 2022. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 42,4 millions d'euros en 2022 à 47,9 millions d'euros en 2023,
- Les autres créances sont au 31 décembre 2023 de 9,3 millions d'euros contre 19,3 millions d'euros en 2022.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 142,2 millions d'euros contre 88,4 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,8 million d'euros contre 0,4 million d'euros l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 84,7 millions d'euros contre 130,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 11,0 millions d'euros contre 13,3 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 14,2 millions d'euros contre 10,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 85,8 millions d'euros contre 74,8 millions d'euros au 31 décembre 2022.

**4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société**

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu  
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6)**

	Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>recues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	18					128	4					381
Montant total des factures concernées TTC	146 882	168 758	43 021	553	65 178	277 510	18 748	1 000 270	52 563	14 778	148 220	1 215 830
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,09	0,11	0,03	0,00	0,04	0,18						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,01	0,46	0,02	0,01	0,07	0,56
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues			7									0
Montant total des factures exclues TTC			10 111									0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

**4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511 – 6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier**

Néant.

**4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société**

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

**4.5. Filiales, participations et sociétés contrôlées**

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

## **5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

### **5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2023**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 d'un montant de 20 958 209,04 euros, augmenté du report à nouveau de 49.473.048,30 euros, soit un bénéfice total distribuable de 70 431 257,34 euros, comme suit :

- 50.250,00 € à un compte spécial de réserves indisponibles pour livrer les actions à émettre dans le cadre des plans d'actions gratuites décidés par le Conseil
- Le solde, soit la somme de 70.381.007,34 € aux « Autres réserves », étant précisé que la réserve légale est intégralement dotée.

### **5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)**

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	<b>Exercice 2020</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2022</b>
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	/	/	12 928 227 euros
Dividende par action	/	/	3 euros
Capital social à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire	N/A	N/A	4 309 409 euros
Nombre d'actions composant le capital	N/A	N/A	4 309 409

### **5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>					
<b><u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u></b>					
Capital social	4 318	3 779	3 724	3 692	3 692
Nombre d'actions					
- ordinaires	4 317 790	3 778 686	3 723 659	3 691 510	3 691 510
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b><u>OPERATIONS ET RESULTATS</u></b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	219 053	175 918	65 688	46 428	198 893
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	31 700	16 658	5 916	-4 737	25 626
Impôts sur les bénéfices	7 085	2 168	140	-472	4 278
Participation des salariés	1 850	341	0	0	997
Dot. Amortissements et provisions	1 807	2 213	4 863	2 452	2 031
Résultat net	20 958	11 935	913	-6 717	18 320
Résultat distribué	0	11 336	0	0	0
<b><u>RESULTAT PAR ACTION</u></b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	5,27	3,74	1,55	-1,16	5,51
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	4,85	3,16	0,25	-1,82	4,96
Dividende attribué	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
<b><u>PERSONNEL</u></b>					
Effectif moyen des salariés	443	398	392	406	432
Masse salariale en milliers d'euros	26 391	20 918	10 093	9 533	21 606
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 627	8 160	4 028	3 593	8 234

## **6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L.225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

## **7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL**

### **7.1 Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2023**

#### **7.1.1 Actionnariat et obligations convertibles en actions**

Au 31 décembre 2023, le capital social de la Société s'élevait à 4.317.790 euros, divisé en 4.317.790 actions de un euro de nominal chacune entièrement libérées (contre 3.778.686 euros au 31 décembre 2022), suite à la conversion de 539.104 obligations convertibles en actions sur 2023.

En effet, nous vous rappelons l'émission des deux emprunts obligataires suivants par la Société en 2021 :

- Émission de 882.351 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €, réservées à Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€ (les « Obligations Réservées »).
- Leur maturité est de 7 ans, soit le 30 avril 2028. Les intérêts annuels de 3,0% sont capitalisés et payables à terme. Les Obligations Réservées ne sont pas convertibles pendant les 4 premières années suivant leur émission (sauf changement de contrôle) puis sont convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). A leur date de maturité, elles seront remboursées en actions nouvelles. Le ratio de conversion est d'une action nouvelle pour une Obligation Réservée. Sur ces bases et tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité des Obligations Réservées s'élève à 1.085.179 actions de la Société.
- Émission de 651.441 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€ (les « OCA »), dont 35,9 M€ ont été souscrits par la société Avantage (les « OCA »). Ces OCA ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces OCA a été fixé à 654.441 euros. Au 31 décembre 2023, 25.161 OCA restaient à convertir, soit 3,9% du total des OCA émises.

Les caractéristiques principales des OCA sont les suivantes :

- Date d'échéance et durée de l'emprunt: la durée de l'emprunt est de 7 ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de conversion : à compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) OCA.
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.
- Taux d'intérêt nominal : les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas

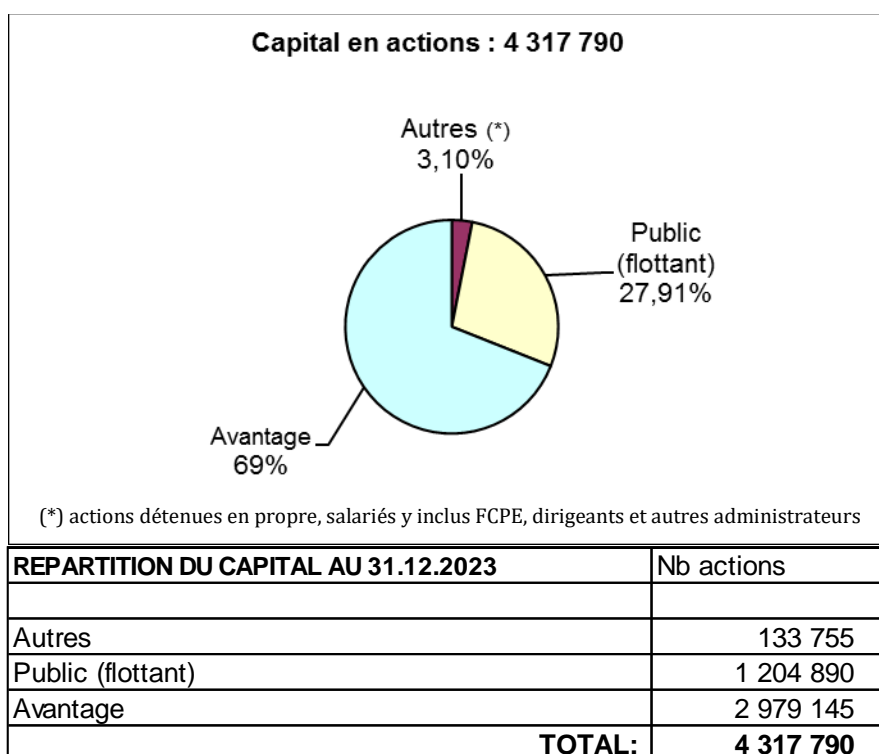
échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.

- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

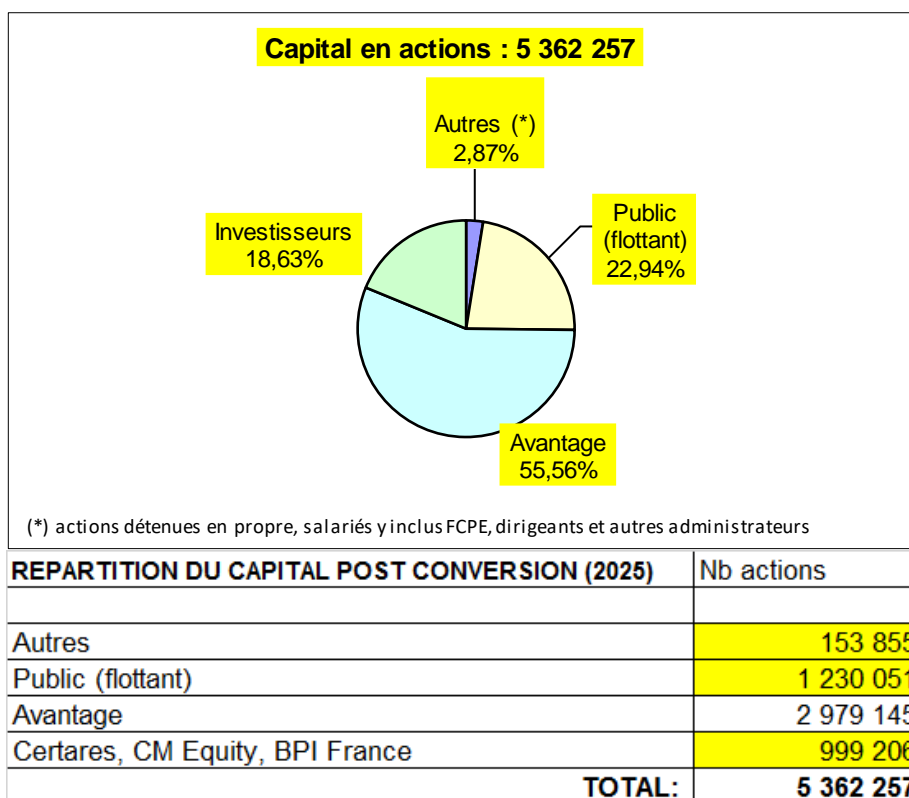
Dans ce cadre, conformément à l'article L.225-149 du Code de commerce, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'augmentations de capital différées par émission d'actions nouvelles suite à la conversion d'OCA cotées et procédé aux modifications corrélatives des statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait à la clôture de l'exercice 2023, 68,99 % des actions de la Société, avec 2.979.145 actions, soit plus de 66,66% du capital.



Actionnariat au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des Obligations Réservées et des OCA cotées sur Euronext Growth :



Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2023 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

#### 7.1.2 Droits de vote

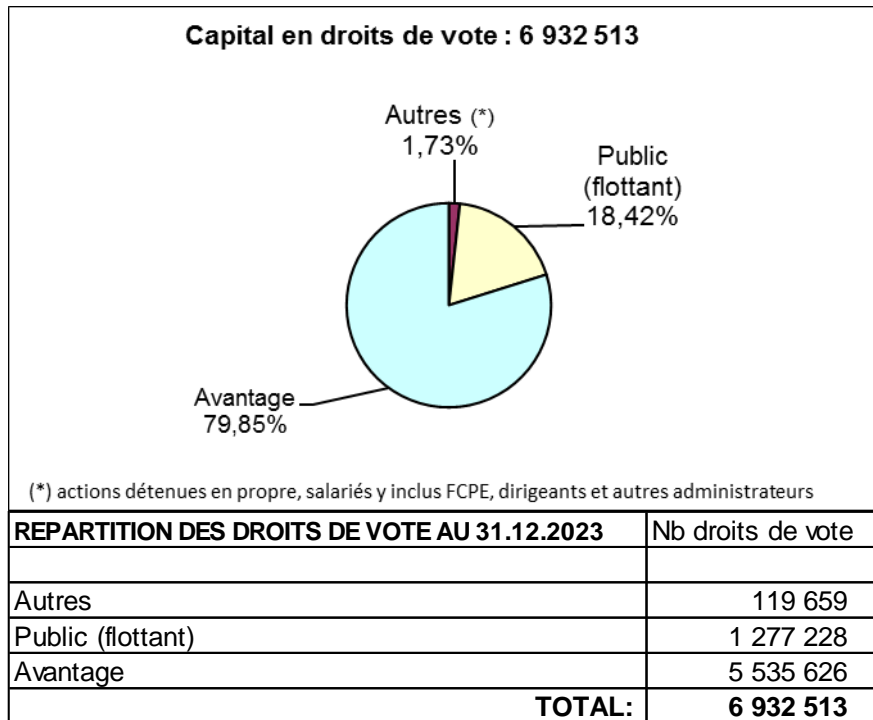
Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

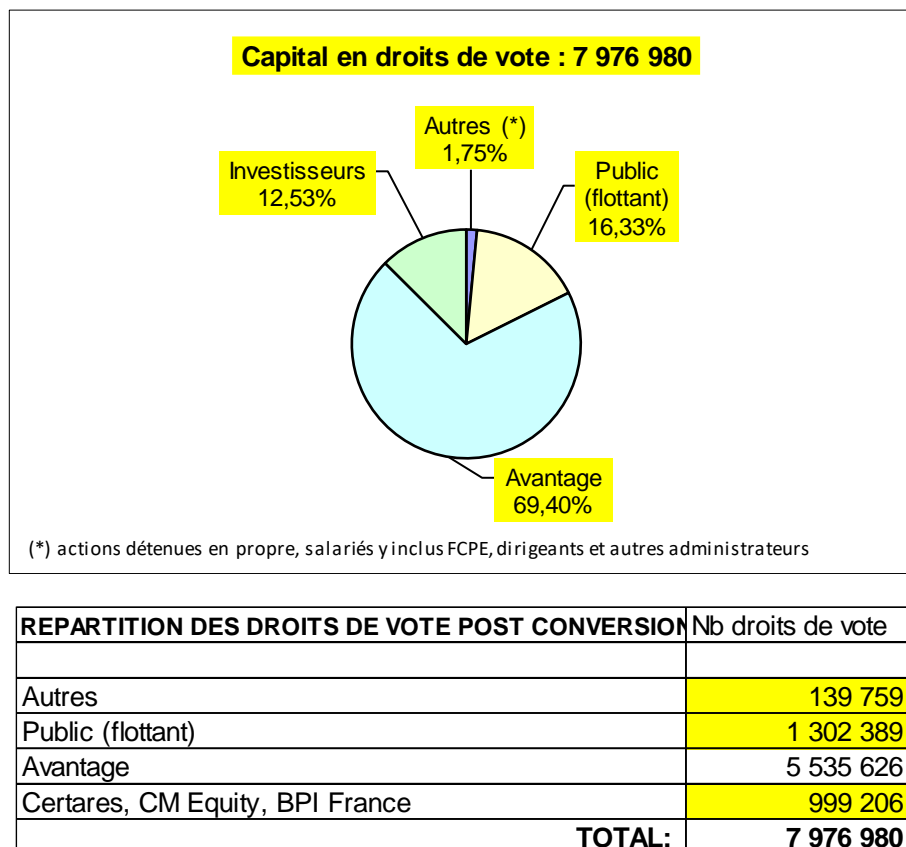
Au 31 décembre 2023, le capital de la Société comprenait 6.932.513 droits de vote pour 4.317.790 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait 79,85% des droits de vote de la Société, avec 5.535.626 droits de vote, soit plus de 66,66% des droits de vote.



Actionnariat (en droits de vote) au 30 avril 2025, après conversion de l'intégralité des obligations convertibles (réservées et cotées sur Euronext Growth) :





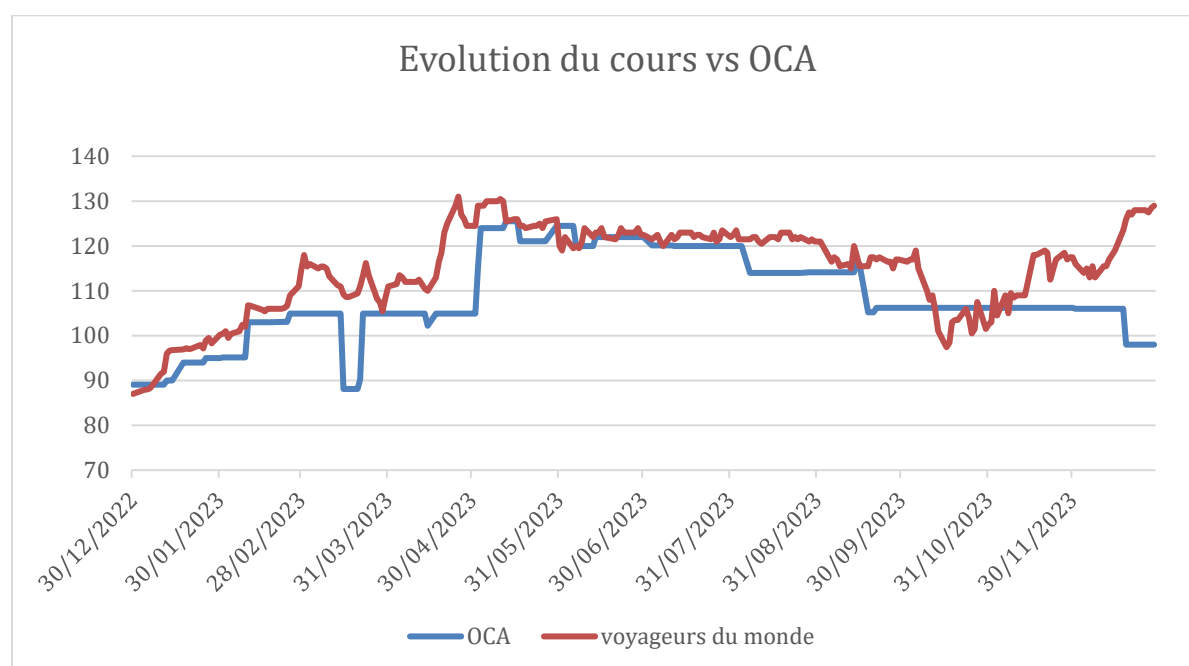
## 7.2 Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

Au titre de l'exercice 2023, 21 699 transactions (contre 18.749 en 2022) de l'action Voyageurs du Monde ont été enregistrées au cours desquelles 412 820 actions (contre 370.191 en 2022) ont été échangés, ce qui représente un volume de capitaux échangés de 47 376 593 euros (contre 34 263 660,50 euros en 2022) et un taux de rotation du capital de 9,5603 % (contre 9,9 en 2022).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2023, l'action Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 132,0000 euros (contre 108,4000 euros en 2022) et au plus bas de 86,8000 euros (contre 73,0000 euros en 2022). Le cours moyen s'établit à 114,7633 euros (contre 91,4585 euros en 2022). L'action a enregistré une variation positive de 48,28% au cours de l'année 2023 (contre une variation négative de 6,88% en 2022). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2023 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	-10,77%
CAC 40	+16,52%
CAC MID&SMALL	+1,42%
CAC SMALL	- 1,97 %

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :



## 7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

7.3.1 En application des dispositions des articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce :

- (i) Il est tout d'abord rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2022 avait autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 375.330 actions sur une base de 3.753.309 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :
- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
  - remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
  - conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
  - attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
  - annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

Cette délégation avait une durée de 18 mois expirant le 08 décembre 2023 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont), tel que relaté dans le rapport de gestion 2023, le Conseil a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 09 juin 2022. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros. Les transactions se sont toutefois faites au prix maximum de 130 euros

Puis, lors de sa séance du 05 juin 2023, le Conseil a une nouvelle fois mis en œuvre l'autorisation du 09 juin 2022 susvisée en vue de conserver ou remettre les actions de la Société ultérieurement en paiement ou en échange, dans le cadre d'opération(s) de croissance externe. Le prix d'achat unitaire maximum a été fixé à 140 euros. Les transactions ont toutefois été réalisées pour un prix maximum de 125 euros.

- (ii) Puis, l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023 a une nouvelle fois autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 384.396 actions sur une base de 3.843.963 actions composant le capital social à cette date), selon les mêmes finalités que celles exposées au (i) ci-avant.

Cette délégation a remplacé la délégation du 09 juin 2022 susvisée et a une durée de 18 mois expirant le 14 décembre 2024 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil a, lors de sa séance du 15 juin 2023, mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre du contrat de liquidité susvisé et a, à ce titre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros. Les transactions ont été opérées depuis pour un prix maximum de 131 euros.

7.3.2 Au titre de ces programmes de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

*Contrat de liquidité*

- Nombre d'actions achetées : 25 695, au cours moyen unitaire de 114,8433 euros pour un montant total de 2 950 898,59 euros.
- Nombre d'actions vendues : 26 718 au cours moyen unitaire de 113,7556 euros pour un montant total de 3 039 323,45 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2023 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 1 413 (soit 0,0327% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 182 277 euros, compte tenu du cours d'achat de 129 euros.

*Rachat d'actions en vue de conserver ou remettre les actions de la Société ultérieurement en paiement ou en échange, dans le cadre d'opération(s) de croissance externe*

- Nombre d'actions achetées : 38 598, au cours moyen unitaire de 122,2290 euros pour un montant total de 4 717 795,45 euros.
- Nombre d'actions vendues : aucune.
- Finalité des programmes de rachat : opérations de croissance externe
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : 14 153,43€
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2023 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 38 598 (soit 0,8939% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 4 979 142 euros, compte tenu du cours d'achat de 129 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 15 juin 2023 qui est visée au point 7.3.1 (ii) ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, en vue de poursuivre la finalité suivante :

- assurer l'animation du marché secondaire ou de favoriser la liquidité des titres de la Société, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 1% du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat par le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, soit à titre indicatif 43.180 actions sur la base de 4.318.061 actions composant le capital social à ce jour ;
- le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, s'élèverait à la somme de 7.000.000 euros.

Ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Elle pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

**7.4 Proposition de réduction de capital d'un montant nominal maximum de 866 666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions, suivie de l'annulation des actions rachetées, autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires, de mettre en œuvre la réduction de capital, d'en arrêter le montant définitif et de modifier les statuts**

L'émission de deux tranches d'obligations convertibles pour un montant total de 130 M€ en 2021 à la suite de la crise du Covid-19 s'est avérée surdimensionnée. Compte tenu des bons résultats réalisés post Covid-19, la Société dispose d'une trésorerie nette structurelle trop importante par rapport à son plan d'investissement et à sa structure de bilan.

Dans ce contexte, la Société a l'intention de déposer une offre publique de rachat sur ses propres titres dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du Code de commerce.

L'Opération envisagée a pour finalité de réduire la trésorerie excédentaire de la Société, de redistribuer une partie de la valeur créée au cours des deux dernières années aux actionnaires qui le souhaitent et d'offrir une fenêtre de liquidité importante pour des actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société dans un contexte de faible liquidité du titre.

Ainsi, les actionnaires sont appelés à autoriser le Conseil d'administration, au terme du projet de 15<sup>ème</sup> résolution soumise au vote de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juin 2024, à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 866 666 euros, en faisant racheter par la Société un nombre maximum de 866 666 de ses propres actions en vue de leur annulation, sous la condition suspensive de l'approbation de la résolution relative à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur ce fondement, il serait procédé à une offre publique de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-207 et R. 225-153 du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le prix de rachat unitaire des actions à acquérir auprès des actionnaires dans le cadre de l'offre publique de rachat ne pourrait excéder un montant de 150 euros, soit un montant global maximum arrondi de 130 000 000 euros pour l'opération.

Les actions rachetées seront annulées, avec tous les droits qui leur sont attachés, y compris le droit au bénéfice de l'exercice en cours, au jour du rachat.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-205 et R. 225-152 du Code de commerce, les créanciers de la Société dont les créances sont antérieures à la date du dépôt au greffe du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pourront former opposition à la décision dans un délai de vingt (20) jours à compter de cette date.

Il est proposé à l'assemblée des actionnaires de déléguer tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser ces opérations et notamment de mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions et, au vu des résultats de l'offre publique de rachat, (i) arrêter le montant définitif de la réduction de capital, (ii) dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'achat excéderait le nombre d'actions offertes à l'achat, procéder pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, ou dans le cas où les actions présentées à l'offre n'atteindraient pas le nombre maximum d'actions précité, limiter la réduction du capital social au nombre d'actions dont le rachat aura été demandé et (iii) procéder à la modification corrélatrice des statuts.

Cette autorisation est demandée pour une durée de 12 mois à compter de l'Assemblée.



## **8. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES**

### *Participation des salariés au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (au 31 décembre 2023)*

8.1 Au 31 décembre 2023, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et/ou par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié, 30.033 actions Voyageurs du Monde et 49.677 droits de vote, représentant 0,69% du capital de la Société et 0,71 % des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2023, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions).

Vous entendrez à cet égard lecture du rapport spécial du Conseil d'administration relatifs aux options de souscription et d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L.225-184 du Code de commerce.

8.3 En revanche, sur l'exercice 2023, il a été consenti des actions gratuites. En effet, il est rappelé qu'afin de favoriser le développement de l'actionariat de certains salariés et d'accroître les éléments d'attachement et de fidélisation de ces derniers envers le Groupe, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2023 a, suivant les dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code du commerce, autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, d'actions ordinaires existantes de la Société et/ou, d'actions ordinaires nouvelles à émettre au profit (i) de certaines catégories de salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) et/ou (ii) des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, dans la limite de 1,301% du capital social.

Cette autorisation, d'une durée de 38 mois, a été mise en œuvre par votre Conseil d'administration lors de sa séance du 15 juin 2023.

A ce titre, nous vous renvoyons au rapport spécial du Conseil d'administration relatif aux actions gratuites, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce.

## **9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX-CENSEURS**

### **o Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats**

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la dernière date de nomination ou de renouvellement et la date d'expiration de son mandat.

	<b>NOM</b>	<b>MANDATS ET FONCTIONS</b>	<b>DERNIERE DATE DE NOMINATION / RENOUELEMENT</b>	<b>DATE DE FIN DE MANDAT</b>
<b>1.</b>	Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Président Directeur Général	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
<b>2.</b>	Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
		Directeur Général Délégué	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
<b>3.</b>	Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
		Directeur Général Délégué	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
<b>4.</b>	Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
<b>5.</b>	Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025

6.	Annie CONTRA FERTON	Administratrice indépendante	18.06.2020	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
7.	Philippe CHEREQUE	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
8.	Philippe GRANGEON	Administrateur indépendant	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
9.	Constance BENQUE	Administratrice indépendante	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
10.	Nathalie BELLOIR	Administratrice	15.06.2023	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
11.	Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL- DEPPEN	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
12.	Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Emeline BORDIER	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	BNP Paribas Développement SAS, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
	Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
	Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	Jacques MAILLOT	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023
	Gérard BREMOND	Censeur	29.04.2021	AGO 2024 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023



Nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler :

- (i) pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à expiration :

- Monsieur Alain CAPESTAN,
- Madame Annie CONTRA FERTON.

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera toujours porté à douze (12) et composé de cinq (5) femmes et de sept (7) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la parité hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration (article L .225-18-1, al.1 du C.Com).

- (i) pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026, les mandats des censeurs suivants qui arrivent également à expiration :

- Monsieur Gérard BREMOND,
- Monsieur Jacques MAILLOT,
- La société Montefiore Investment SAS (453 184 806 RCS PARIS), représentée par Madame Téodora ALAVOIDOV,
- La société Bpifrance Investment SAS (433 975 224 RCS CRETEIL), représentée par Monsieur Serge MESGUICH.

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

En outre, à noter qu'à l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration devra se prononcer sur les mandats de directeur général délégué et de vice-président du Conseil d'administration de M. Alain CAPESTAN, également arrivés à expiration.

o **Rémunérations des administrateurs**

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs, hors mandataires sociaux (directeur général), un montant global de 120.000 (cent vingt mille) euros au titre de l'exercice 2023.

o **Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde**

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2023, des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches :

- Le 04 janvier 2023, par MONTEFIORE INVESTMENT SAS (Censeur au Conseil d'administration de la Société), de l'acquisition de 20.000 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 1.800.000 €.
- Le 14 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 3.315 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 351.564 €.
- Le 15 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.488 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 157.403 €.

- Le 16 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.080 actions Voyageurs du Monde, pour un montant total de 114.265 €.
- Le 17 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 712 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 75.285 €.
- Le 17 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.380 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 146.077 €.
- Le 20 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 506 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 53.443 €.
- Le 20 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 635 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 67.068 €.
- Le 21 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 231 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 24.486 €.
- Le 22 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 222 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 23.602 €.
- Le 22 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 278 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 29.556 €.
- Le 23 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 1.275 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 136.411 €.
- Le 23 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 144 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 15.395 €.
- Le 23 février 2023, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 144 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 15.395 €.
- Le 02 mars 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 200 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 22.800 €.
- Le 24 février 2023, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 549 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 59.413 €.
- Le 07 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 211 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 24.307 €.
- Le 07 mars 2023, par GREEN TROTTER SAS (personne morale liée à Monsieur Jean-François RIAL, Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 350 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 40.250 €.
- Le 08 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 84 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 9.660 €.
- Le 09 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 612 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 70.502 €.

- Le 09 mars 2023, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de l'acquisition de 93 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 10.595 €.
- Le 10 mars 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 211 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 23.885 €.
- Le 13 mars 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 385 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 42.954 €.
- Le 31 mai 2023, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de l'acquisition de 335 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 40.200 €.

## **10. COMMISSARIAT AUX COMPTES**

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A., dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

2°) le commissaire aux comptes suppléant suivant :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable - IGEC, dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

Vous constaterez qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue la présente Assemblée.

## **11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES**

Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel) s'agissant des transactions effectuées par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 12.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

## **12. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **12.1 Informations concernant les mandataires sociaux**

- o Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
1.	<b>Jean-François RIAL</b> <i>Président Directeur Général et administrateur, non salarié</i>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Président Directeur Général de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LACASADCARLA S.A.S.U.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>LACASADETOM S.A.S.U.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>GREEN TROTTER S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>FERME DU PERCHE</b>, en qualité de Gérant</li> <li>- <b>LA CLASSE D'UNE FERME DU PERCHE S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>REFFETORIO MADELEINE</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>PARIS JE T'AIME</b>, en qualité d'administrateur- <b>ATOUT FRANCE</b>, en qualité de membre du Conseil d'administration</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE)</b>, en qualité de Président du Conseil d'administration</li> <li>- <b>VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE)</b>, en qualité de Président Directeur Général et de représentant de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur</li> <li>- <b>SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD)</b>, en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>QUAERO CAPITAL SA (SUISSE)</b> en qualité de membre du Conseil de surveillance</li> <li>- <b>EJ-C INC (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON)</b>, en qualité d'administrateur et de Président</li> </ul>
2.	<b>Alain CAPESTAN</b> <i>Directeur Général Délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur, non salarié</i>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>DESTINATIONS EN DIRECT S.A.S.</b>, en qualité de Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U.</b> en qualité de Président</li> <li>- <b>CINQ NEUF SIX S.A.S.U.</b> en qualité de Président</li> <li>- <b>TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S.</b> en qualité de Président</li> <li>- <b>KEREON</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ESIO</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>CARWATT S.A.S.</b>, en qualité de membre du Conseil d'administration</li> <li>- <b>CRETES 78 S.C.I.</b>, en qualité de Gérant</li> </ul> <p><b>A l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE)</b>, en qualité de Président Directeur Général</li> <li>- <b>LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC)</b>, en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE)</b>, en qualité de (i) représentant permanent de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur et (ii) administrateur</li> <li>- <b>MAROC SUR MESURE (MAROC)</b>, en qualité de co-gérant</li> <li>- <b>VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE)</b>, en qualité de représentant de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, administrateur</li> <li>- <b>GSM TRAVEL &amp; TOURISM LIMITED (GRECE)</b>, en qualité de gérant</li> <li>- <b>SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE)</b>, en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA)</b>, en qualité de Vice-Président et d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>EJ-C INC (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA)</b> en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON)</b>, en qualité d'administrateur</li> </ul>
3.	<p><b>Lionel HABASQUE</b>  <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- <b>COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>TERRES D'AVENTURE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>NOMADE AVENTURE S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>CHAMINA SYLVA S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président,</li> <li>- <b>LA PELERINE E.U.R.L.</b>, en qualité de gérant</li> <li>- <b>LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> <li>- <b>ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U.</b>, en qualité de Directeur Général Délégué de <b>VOYAGEURS DU MONDE S.A.</b>, Président</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- REMIUP S.A.S., en qualité de Président</li> <li>- ANTOINEUP S.A.S., en qualité de Président</li> <li>- TOCARE S.A.S., en qualité de Président</li> <li>- FONDS DE DOTATION MAROUE, en qualité de Président</li> <li>- ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME, en qualité d'administrateur</li> <li>- HOTEL PLUS S.A.S, en qualité de Président</li> <li>- ATLAS s.c, en qualité de Gérant</li> </ul> <p><b><u>A l'étranger :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur</li> <li>- VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur</li> <li>- SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur</li> <li>- VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur</li> <li>- VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur</li> <li>- LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d'administrateur</li> <li>- KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur</li> <li>- MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur</li> </ul>
4.	<b>Frédéric MOULIN</b> <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<p><b><u>En France :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S, en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président,</li> <li>- LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> </ul> <p><b><u>A l'étranger :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur</li> </ul>
5.	<b>Loïc MINVIELLE</b> <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</li> <li>- COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président,</li> <li>- LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> <li>- ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président</li> </ul>
6.	<b>Annie CONTRA FERTON</b> <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- I&amp;P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE), en qualité d'administratrice</li> <li>- ULTRAMAILLE S.A. (MADAGASCAR), en qualité d'administratrice</li> </ul>
7.	<b>Philippe CHEREQUE</b> <i>Administrateur, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- KOLET (981 094 261 RCS PARIS), en qualité d'administrateur</li> </ul>

8.	<b>Philippe GRANGEON</b> <i>Administrateur indépendant, non salarié</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ORPEA S.A. (401 251 566 RCS NANTERRE)</b>, en qualité d'administrateur</li> <li>- <b>DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE)</b>, en qualité de membre du Conseil d'orientation</li> <li>- <b>MUSEE PUBLIC AUGUSTE RODIN</b>, en qualité de Président du Conseil d'administration</li> <li>- <b>VIARTE</b>, en qualité de membre de l'<i>Advisory Board</i></li> <li>- <b>THINK TANK "DESTIN COMMUN"</b>, en qualité de membre du conseil d'orientation</li> </ul>
9.	<b>Constance BENQUE</b> <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	<p><b>A. FONCTIONS AU SEIN DU POLE « NEWS » DU GROUPE LAGARDERE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LAGARDERE NEWS</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>ELLE INTERNATIONAL S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente Directrice-Générale</li> <li>- <b>HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A.</b>, en qualité de Présidente-Directrice Générale et administratrice</li> <li>- <b>LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>MATCH PROD S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> </ul> <p><b>B. FONCTIONS AU SEIN DU POLE « RADIO » DU GROUPE LAGARDERE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A. (MONACO)</b>, en qualité Présidente déléguée et administratrice</li> <li>- <b>EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>EUROPE NEWS SNC</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>EUROPE 1 DIGITAL SARL</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>EUROPE 2 REGIONS S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>EUROPE 2 AJACCIO</b>, en qualité de Présidente et Membre de l'association <b>OPENMUX S.A.S.</b>, en qualité d'administratrice</li> <li>- <b>RFM AJACCIO SARL</b>, en qualité de Gérante</li> <li>- <b>RFM ENTREPRISES S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> <li>- <b>RFM EST SARL</b>, en qualité de cogérante</li> <li>- <b>RFM REGIONS S.A.S.U.</b>, en qualité de Présidente</li> </ul> <p><b>C. FONCTIONS EN DEHORS DU GROUPE LAGARDERE:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>- <b>INTERPARFUMS</b>, en qualité d'administratrice</li> <li>- <b>OUTRE-MER R -PLAN, CORSAIR S.A.S.</b>, en qualité d'administratrice indépendante et membre du Conseil de Surveillance</li> <li>- <b>FONDATION AIR FRANCE</b>, en qualité d'administratrice</li> </ul>
10.	<b>Nathalie BELLOIR</b> <i>Administratrice, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
11.	<b>Crédit Mutuel Equity SCR</b> , Administrateur, représentée par Madame Caroline Giral-Deppen	<p><b>En France :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AVANTAGE S.A.</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity S.A., en qualité d'administrateur au Conseil d'administration</li> <li>- <b>Devialet S.A.</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Conseil d'administration</li> <li>- <b>DEMATHEU BARD HOLDING 4</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de Censeur au Conseil de Surveillance</li> <li>- <b>GROUPE WATEVAIR</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'échange</li> <li>- <b>FPCI CROISSANCE 2</b>, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, en qualité de membre du Comité d'investissement</li> </ul>
12.	<b>AVANTAGE S.A.</b> <i>Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats

○ Comité du Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 14 février 2023 a décidé la création, en son sein, d'un Comité des rémunérations dont les principales modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les membres de ce comité sont les suivants, étant précisé que la durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur ou de censeur (selon le cas) du Conseil d'administration :

- 1) Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur indépendant,
- 2) AVANTAGE S.A., représentée par Mme Emeline BORDIER, administrateur,
- 3) Madame Annie CONTRA FERTON, administratrice indépendante,
- 4) Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S. (317 586 220 RCS Paris), représentée par Madame Caroline GIRAL, administrateur,
- 5) BNP Paribas Développement S.A.S. (348 540 592 RCS Paris), représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN, censeur.

Monsieur Philippe GRANGEON a été nommé en qualité de Président de ce comité.

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- (i) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration de l'ensemble des éléments, conditions, montant et/ou modalité de calcul de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, comprenant leur rémunération fixe et variable mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance (telle qu'attributions gratuites d'actions), les régimes de retraite et de prévoyance, les indemnités de départ (volontaire ou forcé), les avantages en nature ou particuliers et tout éventuel autre élément de rémunération directe ou indirecte (à court, moyen ou long terme) pouvant constituer un élément de rémunération de ces derniers ;
- (ii) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration du montant et de la méthode de répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration ;
- (iii) d'examiner et de rendre des avis sur la politique de rémunération des directeurs généraux / directeurs généraux adjoints, mandataires ou non, des filiales significatives.

Le Comité des rémunérations donne par ailleurs son avis, formule des recommandations et avis au Conseil d'administration concernant tous sujets et/ou projets en lien avec la rémunération des personnes concernées ci-dessus et peut proposer, au sein du Groupe, la mise en place d'outils capitalistiques de fidélisation (notamment actions gratuites, stock-options, BSPCE...) et l'identité des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou de ses filiales pouvant en bénéficier.

Le Comité des rémunérations a commencé sa mission sur l'exercice 2023.

## **12.2 Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale**

1. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et TERRES D'AVENTURE (filiale)*

### **Nature et objet de la convention :**

Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à TERRES D'AVENTURE.

### **Objet de l'avenant :**

A compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par TERRES D'AVENTURE (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes



annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de TERRES D'AVENTURE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de TERRES D'AVENTURE) ;

- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 45.500 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de TERRES D'AVENTURE.

**Personnes intéressées:** Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé sur l'exercice :** 45.500 € H.T.

**Date d'autorisation :** CA du 17/10/23

2. *Avenant n°6 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE (filiale).*

**Nature et objet de la convention :** Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE

**Objet de l'avenant :** A compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 2.600 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de

l'animation de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE.

**Personnes intéressées:** Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé sur l'exercice :** 2.600 € H.T.

**Date d'autorisation :** CA du 17/10/23

3. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et COMPTOIR DES VOYAGES (filiale).*

**Nature et objet de la convention :** Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à COMPTOIR DES VOYAGES.

**Objet de l'avenant :** A compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par COMPTOIR DES VOYAGES (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de COMPTOIR DES VOYAGES, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de COMPTOIR DES VOYAGES) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 59.800 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de COMPTOIR DES VOYAGES.

**Personnes intéressées :** Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des

Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé au titre de l'exercice :** 59.800 € HT

**Date d'autorisation :** CA du 17/10/23

4. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et NOMADE AVENTURE (filiale)*

**Nature et objet de la convention :** Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à NOMADE AVENTURE.

**Objet de l'avenant :** A compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par NOMADE AVENTURE (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de NOMADE AVENTURE, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de NOMADE AVENTURE) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 3.900 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de NOMADE AVENTURE.

**Personnes intéressées :** Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé au titre de l'exercice :** 3.900 € HT.

**Date d'autorisation :** CA du 17/10/23

5. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et CHAMINA SYLVA (filiale).*

**Nature et objet**

**de la convention :** Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à CHAMINA SYLVA

**Objet de l'avenant :** A compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de calcul de la rémunération de la Société versée chaque année par CHAMINA SYLVA (à savoir versement chaque année n, sur la base des comptes annuel n-1, d'une rémunération variable assise sur la performance de CHAMINA SYLVA, à hauteur de 4,1% du résultat d'exploitation (le « REX ») de son dernier exercice clos – ce montant n'était dû que si le REX excédait 2% du chiffre d'affaires de CHAMINA SYLVA) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 2.600 euros H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de CHAMINA SYLVA.

**Personnes intéressées:** Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé au titre de l'exercice :** 2.600 € HT.

**Date d'autorisation :** CA du 17/10/23

6. *Avenant n°4 du 18 octobre 2023 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et **ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD)** (filiale).*

**Nature et objet de la convention :** Convention qui prévoit la fourniture par la Société de prestations d'assistance stratégique et de développement à EAD.

**Objet de l'avenant :** A compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- fin des anciennes modalités de rémunération de la Société versée chaque année par EAD (à savoir versement chaque année d'une rémunération forfaitaire de 5.000 € H.T.) ;
- nouvelles modalités : versement chaque année d'une somme forfaitaire annuelle de 2.000 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par la Société dans le cadre de l'animation de EAD.

**Personnes intéressées:** Messieurs Alain CAPESTAN (dirigeant d'EAD, administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (dirigeant d'EAD, administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé  
au titre de l'exercice :** 2.000 € HT

**Date d'autorisation :** CA du 17/10/23

### **12.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital**

Conformément à l'article L.225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

<b>Nature de l'augmentation du capital envisagée</b>	<b>Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant nominal maximum de l'opération</b>	<b>Utilisation au cours de l'exercice 2023</b>
Augmentation de capital par incorporation, au choix du Conseil d'administration, de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes, et ce, à due concurrence de la valeur nominale des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de leur attribution définitive aux bénéficiaires d'actions gratuites en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et l'autorisation consentie par l'AGE du 15/06/2023 ainsi que des décisions du Conseil d'administration mettant en œuvre ladite autorisation.	15/06/2023  15 <sup>ème</sup> résolution	38 mois	1,301 % du capital social existant au jour de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration.	Non <sup>10</sup>

Par ailleurs, dans le cadre des emprunts obligataires (obligations réservées et obligations convertibles en actions 2021), le Conseil d'administration dispose du pouvoir de constater la conversion des obligations en actions, se traduisant par des augmentations de capital différées.

<sup>10</sup> Il est en revanche précisé que 50.250 actions gratuites ont été attribuées sur l'exercice 2023, en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2023. Sur ces 50.250 actions gratuites, 20.100 pourraient être définitivement attribuées à leurs bénéficiaires le 14/06/2024 (fin de la période d'acquisition), sous réserve que ces derniers respectent les conditions fixées par le Conseil d'administration. A ce titre, il est renvoyé au rapport spécial relatif aux actions attribuées gratuitement.

\*\*\*

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

---

**Le Conseil d'administration**  
Monsieur Jean-François RIAL